

Service de Protection de la Communauté Juive



Rapport sur l'antisémitisme en France 2010



Service de Protection de la Communauté Juive

Le **Service de Protection de la Communauté Juive** a été créé en **1980**, au lendemain de l'attentat de la rue Copernic à Paris.

Le **SPCJ** est issu d'une volonté commune du Conseil Représentatif des Institutions juives de France (CRIF), du Fonds Social Juif Unifié (FSJU) et des Consistoires, de protéger la communauté juive dans son ensemble. Ainsi, les membres du Bureau Exécutif du **SPCJ** sont désignés par les Institutions citées plus haut pour y siéger une fois par mois.

Le Président du **SPCJ** est M. Eric de ROTHSCILD.

L'existence du **SPCJ** est essentiellement due à la menace terroriste et antisémite qui sévit depuis les années 80. Le **SPCJ** est apolitique et à but non lucratif. Il n'est pas un mouvement de jeunesse, **sa vocation exclusive est la protection de l'ensemble de la Communauté**. En coopération totale avec les pouvoirs publics (*Ministère de l'Intérieur, Préfectures*), le **SPCJ** assure la protection des offices dans les synagogues les jours de shabbat ainsi que pendant les fêtes juives. Il intervient également à la demande de différentes associations, afin d'assurer la protection de grands événements communautaires. **Il est dans le domaine de la sécurité, l'unique organe officiel de la communauté.**

Par ailleurs le **SPCJ** assure une mission d'**Audit et de conseil en travaux de sécurité** sur les bâtiments communautaires (écoles, synagogues...). En dehors des subventions ministérielles, le **SPCJ** peut accorder des subventions aux associations afin de les aider à financer des travaux qu'il aura préconisés au préalable.

Enfin, le **SPCJ** a mis en place en 2004 un **Département « Ecoles »** chargé de conseiller les directeurs, professeurs et associations de parents d'élèves en matière de sécurité. Ce département peut assurer par ailleurs le recrutement et la formation des agents de sécurité professionnels pour les écoles et bâtiments communautaires.

Depuis 2009, le **SPCJ** déploie un programme de prévention destinée aux plus jeunes (8-15 ans) afin de les sensibiliser aux dangers auxquels ils peuvent être exposés et aux moyens de s'en prémunir.

Depuis sa création, le **SPCJ** recense les différents actes antisémites commis sur le territoire national pour tenir informés les Responsables communautaires de l'évolution de la menace et du danger. Le **SPCJ** recoupe ces informations avec les pouvoirs publics au travers de contacts réguliers avec le Ministère de l'Intérieur.

Devant la montée de ces actes en 2001, le **SPCJ** a créé un **Département « Aide aux Victimes »**. Une ligne verte est joignable 24 heures sur 24 afin de signaler tout acte antisémite ou tout danger immédiat. Les victimes appelant ce numéro reçoivent assistance et conseil dans leurs différentes démarches juridiques. Par ailleurs, elles peuvent être mises en relation avec des services d'aide psychologique et sociale lorsque cela est nécessaire.

En dehors d'une équipe permanente, les membres du **SPCJ** sont tous bénévoles.

**Le SPCJ est joignable toute l'année, 24/24 et 7/7 au
0800 18 26 26**



RAPPORT SUR L'ANTISÉMITISME EN FRANCE 2010

- Pages 2 & 3 Avant-propos du Président
- Pages 4 & 5 SPCJ 30 ans, Témoignages
- Pages 6 à 11 Statistiques
- > Actes antisémites répertoriés sur le territoire français en 2010
 - > Chiffres et graphiques
- Pages 12 à 20 Commentaires sur les statistiques
- Pages 21 à 28 Aspects Juridiques
- > Résultats judiciaires
 - > Ce que dit la Loi
 - > Victime d'antisémitisme : que faire ?
 - > Cas pratique
- Pages 28 à 47 Dossiers
- > Indignez-vous !
par Samuel Binyamin, Directeur du CRDA
 - > Lorsque l'antisémitisme s'affiche
par Marc Knobel, Chercheur au Crif
 - > Les actions de boycott des produits israéliens
par Me Pascal Marcowicz, Avocat au Barreau de Paris

Madame, Monsieur,

Pour la cinquième année consécutive, nous sommes heureux de vous présenter notre rapport sur l'antisémitisme en France. Ce rapport a pour vocation de donner un aperçu de la situation, au travers d'un recensement réalisé en coopération avec le Ministère de l'Intérieur. Afin de compléter cet état des lieux, nous vous proposons des études statistiques sur l'évolution de la typologie et de la gravité de ces actes antisémites, ainsi que quelques dossiers et articles venant apporter un éclairage supplémentaire sur les causes et les origines de ce phénomène.

Le nombre d'actes antisémites recensés en 2010 s'élève à 466, contre 832 en 2009. Nous vous rappelons que le début de l'année 2009 avait été marqué par une explosion du nombre d'actes (354 pour le seul mois de janvier) due à l'opération « Plomb durci » à Gaza.

C'est la raison pour laquelle nous n'évoquons pas de baisse mais un retour à un seuil préoccupant avoisinant les 500 actes par an depuis le début des années 2000.

Plus de 10 ans après la résurgence de l'antisémitisme, à un niveau auquel personne ne s'attendait, force est de constater que ce dernier s'est installé durablement dans notre société, et ce malgré l'action efficace des services de police et de la justice pour en poursuivre les auteurs.

Afin de faire régresser cette tendance durablement, il paraît urgent d'intensifier les efforts en matière de prévention. Ainsi, le développement de programmes d'éducation et de sensibilisation aux dangers de l'antisémitisme auprès des plus jeunes est le deuxième volet indispensable à la lutte pérenne et efficace contre ce phénomène.

Cette année 2010 est aussi le 30^{ème} anniversaire du SPCJ. Il coïncide avec l'anniversaire de l'attentat de la rue Copernic que nous avons commémoré il y a quelques mois. En effet, c'est au lendemain de cet attentat que la communauté juive a pris la décision de se doter d'un service de sécurité dédié à la protection de ses activités régulières et événementielles.

Cette organisation est devenue au fil des ans le Service de Protection de la Communauté Juive (SPCJ), auquel participent le Crif, le FSJU ainsi que les





Consistoire Central et de Paris, et elle s'est développée dans différents domaines, que l'actualité parfois difficile de la vie juive en France, lui a en quelque sorte imposé. Je tiens à exprimer ma gratitude et mon admiration à l'ensemble des équipes - volontaires et professionnels - pour le travail qu'ils réalisent chaque jour dans la discrétion devenue leur signe distinctif.

Leur courage, leur engagement, et leur capacité à affronter des situations dangereuses et délicates, permettent à la communauté juive française, toujours vivante et en développement, de jouir pleinement de son identité.

La fête donnée à l'occasion de son 30^{ème} anniversaire, et qui réunissait tant actifs qu'anciens, nous a permis d'honorer tout particulièrement notre grand ami Pierre Kauffmann, Fondateur du SPCJ, et de lui dire toute notre admiration et notre profonde sympathie.

Eric de ROTHSCHILD
Président

Il y a quelques mois nous commémorions le 30^{ème} anniversaire de l'attentat de la rue Copernic, organisé par un groupuscule terroriste palestinien, dont l'un des très vraisemblables responsables attend aujourd'hui la décision d'un juge canadien quant à son extradition vers la France. C'était la première fois depuis la guerre qu'on essayait de tuer des Juifs en France. Ce ne fut malheureusement pas la dernière.

D'emblée, la nécessité d'un service de protection au sein de la communauté juive apparut clairement. Ce service devint ultérieurement le Service de Protection de la Communauté Juive, le SPCJ. Nous en avons, malheureusement, plus besoin que jamais. Pendant toutes ces années, le SPCJ a montré son efficacité et son professionnalisme, dans la sécurisation des bâtiments communautaires aussi bien que dans l'accompagnement des victimes d'antisémitisme et la protection des événements collectifs. Son nom est devenu pour les pouvoirs publics au plus haut niveau, un label de qualité et de

fiabilité. Pour la communauté juive, le SPCJ est une garantie de sécurité, mais aussi le rappel d'une situation anormale dans la République, dont on n'ose plus espérer, comme jadis, qu'elle ne durera que pendant une courte époque.

Il faut rendre hommage aux gouvernements, qui tous ont eu à cœur de donner à notre protection les moyens matériels nécessaires.

Mais il faut aussi dire aux responsables et aux volontaires du SPCJ notre admiration pour leur disponibilité, leur compétence, leur calme et la force de leur engagement, dans un monde où il est tellement plus facile de se distraire que de consacrer tant d'heures bénévoles au service des autres. Le SPCJ, je n'hésite pas à le dire, est aujourd'hui la meilleure école de vie dans la cité pour la jeunesse juive de France. Kol Hakavod. Bravo.

*Richard Prasquier
Président du Crif*

Le service de protection de la communauté juive de France a été créé il y a 30 ans. Ses fondateurs imaginaient-ils que, trois décennies plus tard, il serait devenu indispensable ? Malheureusement, et ceci est ma première observation, force est de constater que la vie juive a besoin, dans notre pays, plus de 60 ans après la Shoah, d'être protégée de la menace antisémite, du risque terroriste. Terrible constat.

Mais je voudrais souligner aussi, que dans ce contexte, voir des jeunes gens, garçons et filles, s'engager bénévolement au SPCJ pour protéger, par leur présence, les lieux de culte, de fêtes, de culture, nous procure une grande fierté. Ils donnent de leur temps. Ils prennent des risques, mesurés certes mais bien réels. Il faut les féliciter et leur dire notre admiration.

Pour terminer, je souhaiterais rappeler que la relation du SPCJ avec le Ministère de l'Intérieur est exemplaire. Dans l'exercice difficile de la sécurité, une complémentarité est née, basée sur la confiance et le respect réciproques. Les subventions des pouvoirs publics en sont l'illustration concrète.

Quant à l'avenir ? Puisqu'il est prématuré de rêver à l'inutilité du SPCJ, souhaitons que les prochaines générations de bénévoles puissent poursuivre la mission de protection et de dissuasion engagée par leurs aînés sans être confrontées à quelque situation dramatique.

*Pierre Besnainou
Président de la Fondation du Judaïsme Français
et du Fonds Social Juif Unifié*





Créé voilà 30 ans au lendemain de l'attentat de Copernic, le SPCJ est né de l'urgence autant que de la volonté. Urgence devant la nécessité de protéger les membres de notre communauté. Urgence contre la violence aveugle mais dirigée contre des citoyens français fidèles au judaïsme. Urgence aussi parce que nous pressentions, avec raison, que cet attentat ne serait pas le dernier.



Volonté de dire non ensemble, pour rester ce que nous sommes, au-delà du chantage de la terreur. Volonté de faire face, en synergie avec les pouvoirs publics. Volonté des bénévoles et des permanents du SPCJ qui incarnent au quotidien l'esprit positif d'un militantisme engagé et

citoyen. Depuis 30 ans, ils nous permettent de continuer de vivre malgré l'antisémitisme. Ils sont jeunes pour la plupart, mais ils savent protéger sans répondre aux éventuelles provocations. Ils sont les gardiens de nos lieux de cultes comme de nos manifestations culturelles, car l'antisémitisme persiste en France. Ce fléau a changé de visage, il s'adapte aux temps, aux modes, aux hommes aussi. Ce qui était hier inédit sur le sol de France - et considéré comme une mesure exceptionnelle-, est entré aujourd'hui dans les mœurs.

Il est devenu banal, aujourd'hui dans le paysage français, que les synagogues soient surveillées et que les juifs de France adaptent leurs comportements à des règles de sécurité draconiennes.

Mais est-il banal que l'antisémitisme soit devenu à ce point une banalité, une chose entendue ? Est-il vraiment banal que nos jeunes aient grandi et continuent de grandir dans l'insécurité et le risque de devenir une cible ou une victime potentielle ? Est-il si banal que le grand public associe synagogue avec sécurité ou attentat au lieu de prières, joies ou études ? Je me refuse à voir assimiler judaïsme et attentat, judaïsme et violence, judaïsme et danger, judaïsme et antisémitisme : comme si ces associations formaient des évidences plutôt que des illusions dangereuses. Je souscris à voir assimiler SPCJ avec les mots de jeunesse engagée et respectueuse parce qu'elle incarne la fierté du judaïsme français.

*Joël Mergui
Président du Consistoire Central de France*

Chers amis, depuis 30 ans, le SPCJ, le Service de Protection de la Communauté Juive, œuvre pour assurer la sécurité de l'ensemble de la communauté juive de France. Ce service, composé d'hommes et de femmes pour la plupart bénévoles, réalise une action extraordinaire afin de sécuriser l'ensemble des bâtiments de notre communauté que ce soit à Paris, mais également dans la plupart de nos communautés sur le territoire national.



Grâce au SPCJ, nombreux sont les fidèles qui fréquentent les synagogues et qui peuvent venir prier en sécurité. Nombreux sont également les enfants des écoles juives qui peuvent aller à l'école en toute quiétude.

A une époque où nous vivons des moments difficiles, les menaces sont plus que jamais présentes sur notre communauté, nous devons redoubler de vigilance et le SPCJ, en rapport étroit avec les autorités de police, assure notre sécurité à tous.

En trente ans, ce service s'est développé, s'est professionnalisé, et il est de notre responsabilité de les encourager et de les accompagner afin qu'ils puissent continuer dans les meilleures conditions possibles cette action indispensable à notre communauté.

A l'occasion de cet anniversaire, je souhaite adresser à l'ensemble des dirigeants du SPCJ, ainsi qu'à ses centaines de volontaires qui donnent de leur temps, jour après jour, en France pour assurer notre sécurité, tous mes vœux de réussite et que le Tout Puissant leur apporte force et santé pour pouvoir poursuivre ce formidable travail.

La communauté juive de France que j'ai l'honneur de représenter, peut être fière d'avoir un service de protection d'une si grande qualité et nous leur témoignons notre gratitude pour leur engagement et leur dévouement qui font honneur au judaïsme français.

*Gilles Bernheim
Grand Rabbine de France*







- ACTES ANTISÉMITES RÉPERTORIÉS
SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS
DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2010
- TYPOLOGIE DES ACTES 2010
- TOTAL 2010
- COMPARATIF 2008-2009-2010
- ÉVOLUTION 2002-2010
- RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT
- RÉPARTITION SUR PARIS

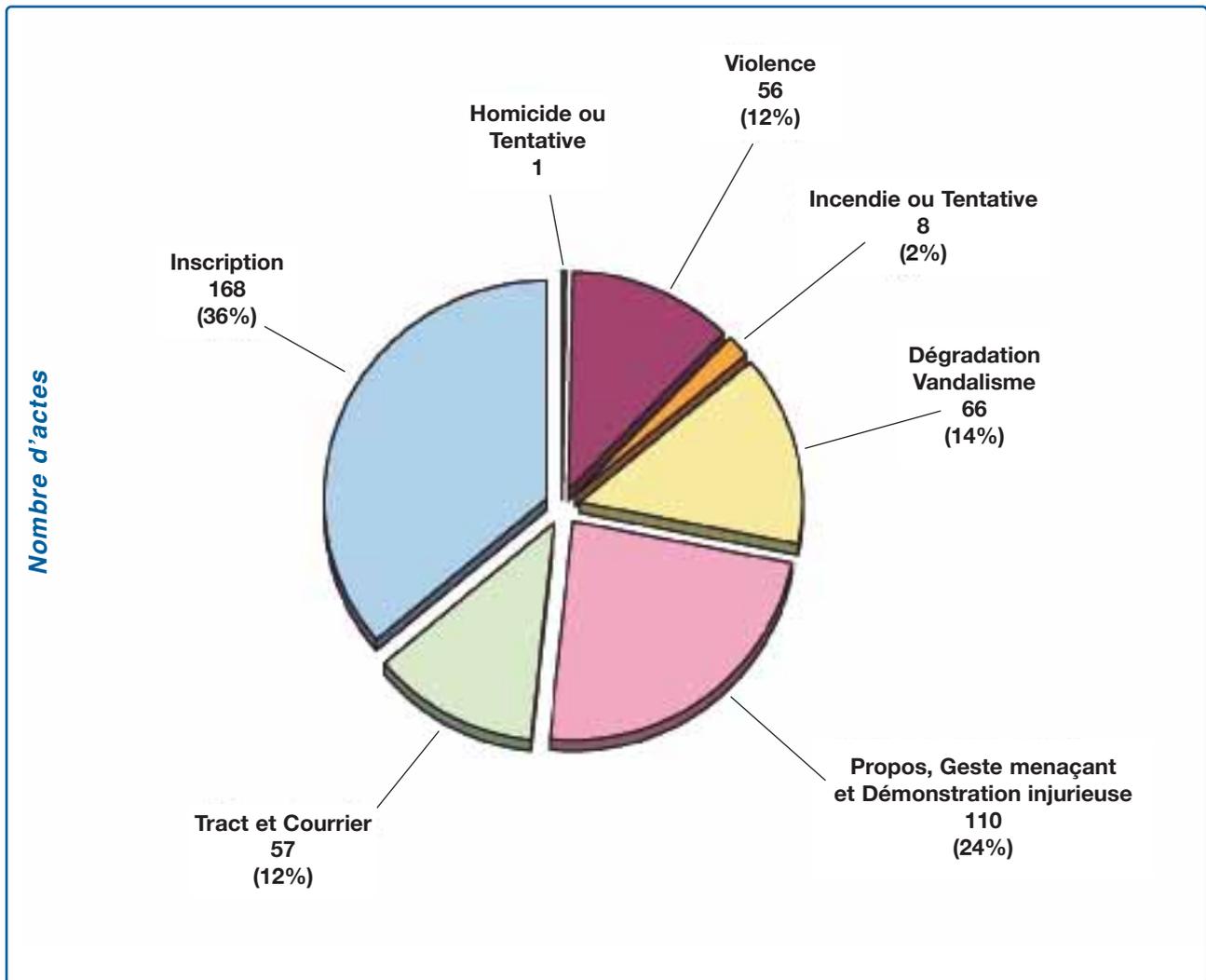
ACTES ANTISÉMITES RÉPERTORIÉS SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2010

Types d'actes	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total par type d'acte
A C T I O N S													
Homicide ou Tentative	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Violence	5	5	8	4	5	9	1	1	6	7	4	1	56
Attentat ou Tentative	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incendie ou Tentative	2	0	1	1	1	1	0	0	0	1	1	0	8
Dégradation / Vandalisme	2	6	6	6	10	10	6	4	6	2	2	6	66
Total des Actions 2010	9	11	15	12	16	20	7	5	12	10	7	7	131
<i>Rappel Actions 2009</i>	52	11	13	7	13	14	13	7	15	8	13	8	174
M E N A C E S													
Propos, geste menaçant et démonstration injurieuse	7	12	12	7	13	16	15	6	5	7	5	5	110
Tract et courrier	3	3	16	6	6	4	2	6	3	3	3	2	57
Inscription	14	17	17	15	10	17	9	19	17	12	15	6	168
Total des Menaces 2010	24	32	45	28	29	37	26	31	25	22	23	13	335
<i>Rappel des Menaces 2009</i>	302	51	41	38	42	35	20	26	30	23	31	19	658
TOTAL DES MENACES ET DES ACTIONS 2010	33	43	60	40	45	57	33	36	37	32	30	20	466
<i>Rappel Total 2009</i>	354	62	54	45	55	49	33	33	45	31	44	27	832



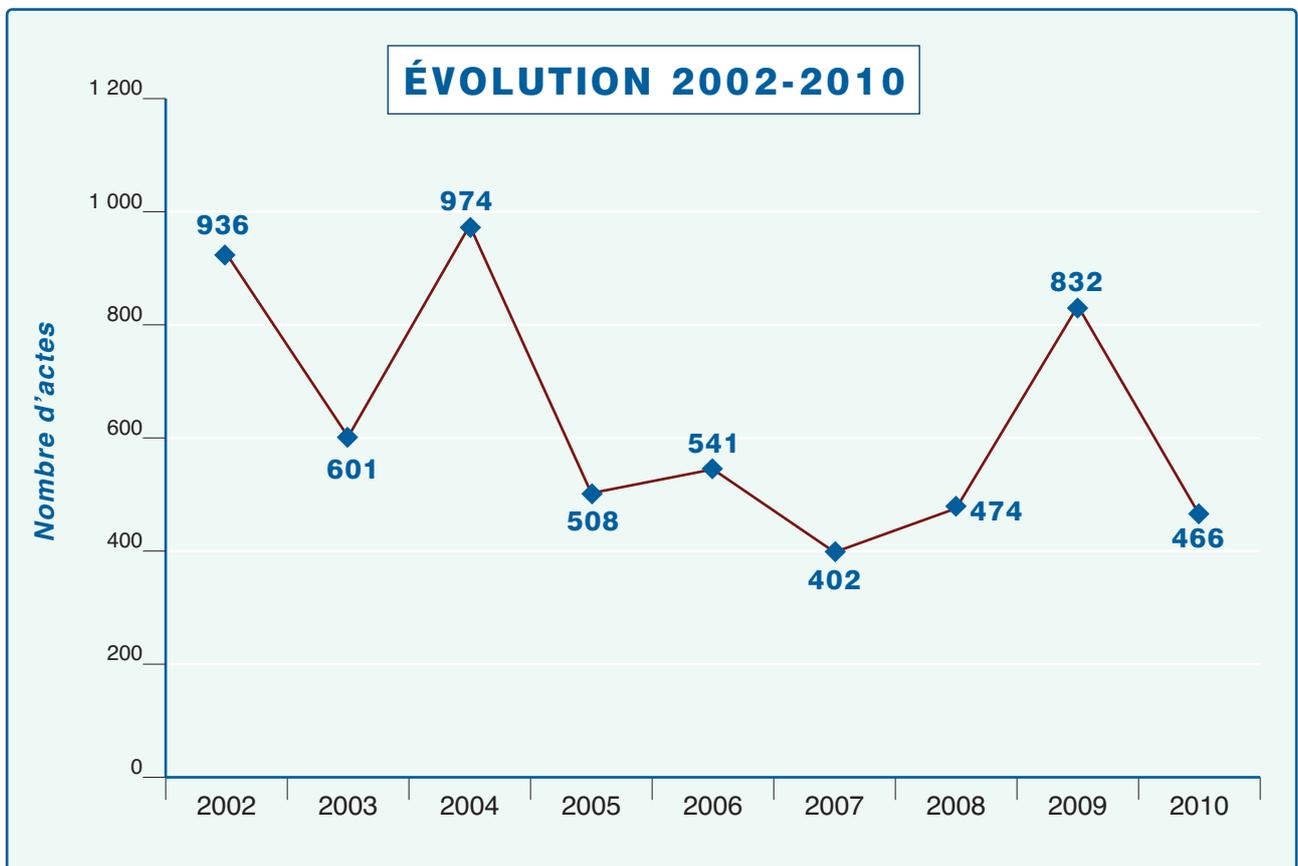
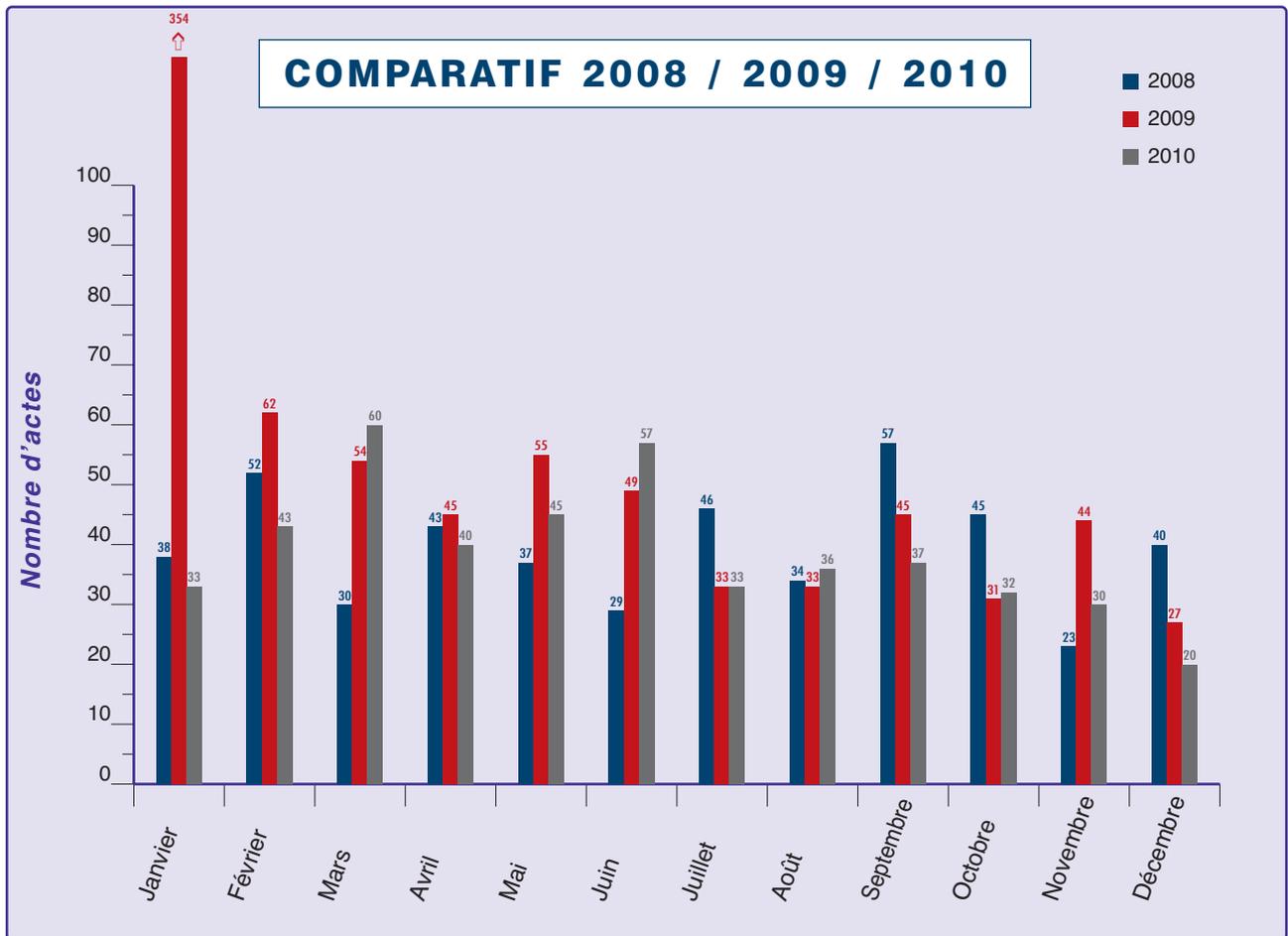


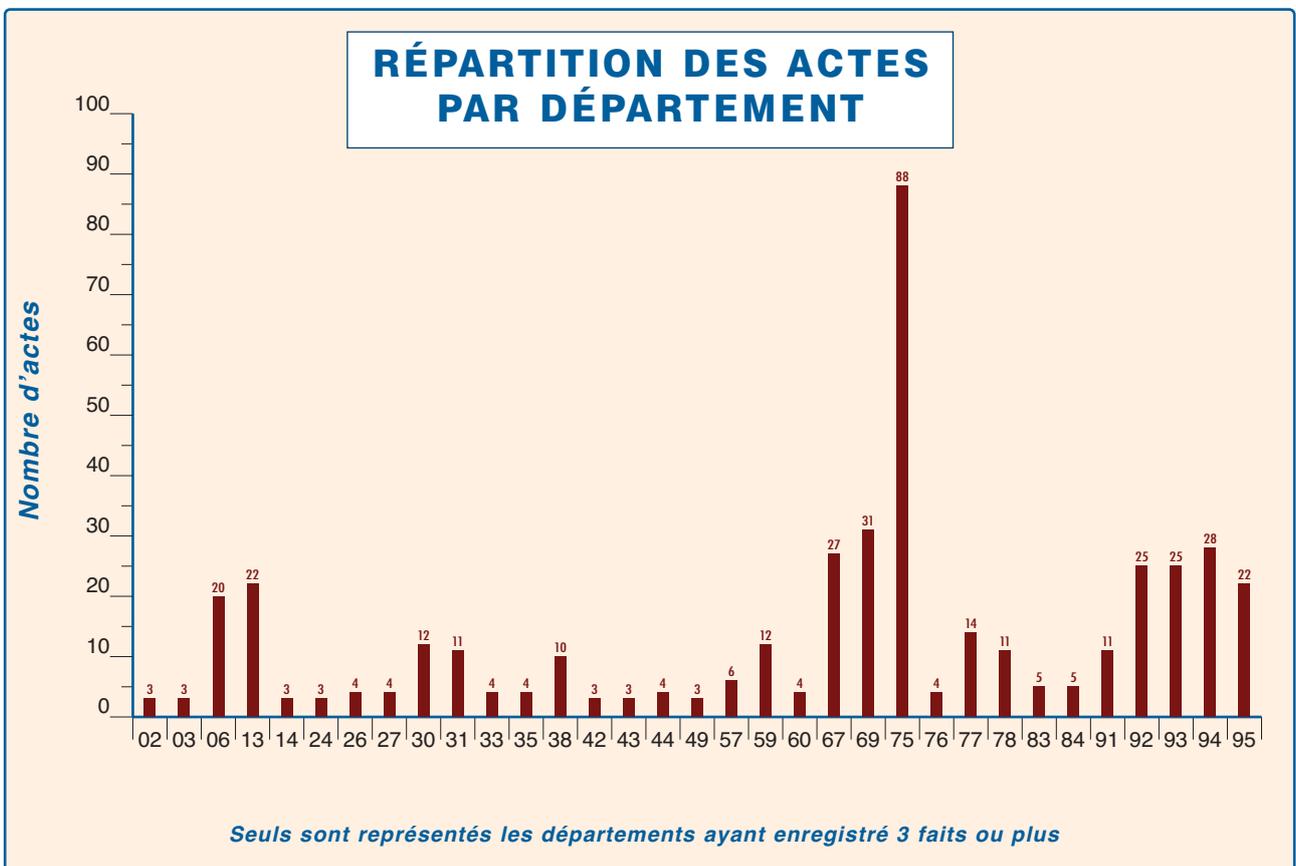
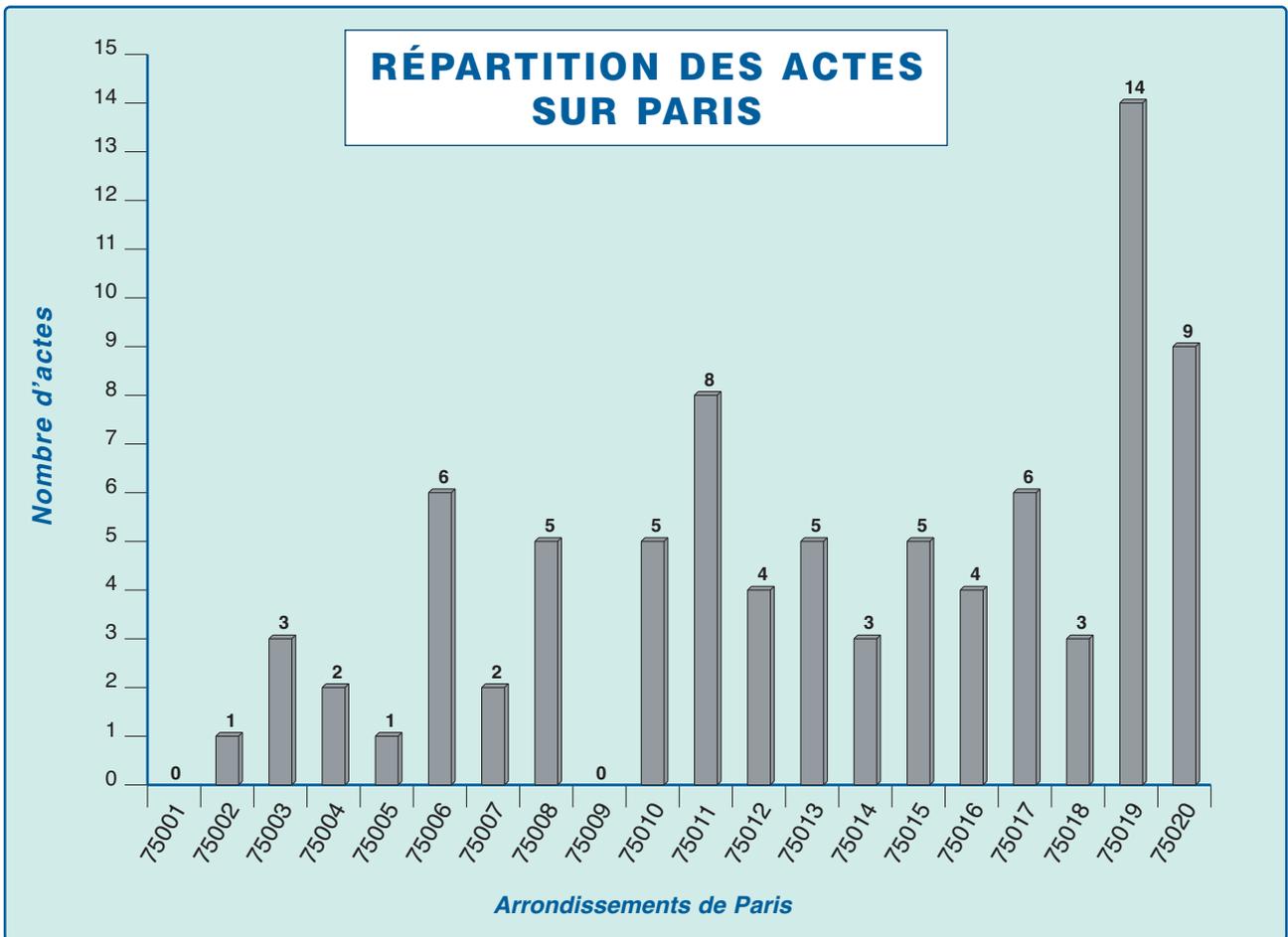
TYPOLOGIE 2010



TOTAL 2010







10 | 11



Méthodologie

Le SPCJ présente depuis de nombreuses années le bilan annuel des actes antisémites répertoriés en France et établit des statistiques trimestrielles. Les chiffres comptabilisés résultent :

- du recensement des actes antisémites, enregistrés par le Département d'Aide aux Victimes du SPCJ,
- des informations transmises par le département « Délégation aux Victimes » du Ministère de l'Intérieur, avec lequel ce même département opère un recoupement rigoureux sur la base d'une classification commune de ces actes.*

Ces échanges réguliers avec le Ministère de l'Intérieur et l'exigence du Département d'Aide aux Victimes dans la vérification du caractère antisémite avéré de l'acte, sur la base de plaintes ou mains courantes déposées auprès des services de police et transmises par les victimes, permettent d'établir un recensement fiable.

Cette rigueur a pour désavantage d'exclure les actes portés à la connaissance du SPCJ, mais dont les victimes n'ont pas souhaité porté plainte. Ce qui signifie qu'un certain nombre échappe à tout recensement.

Aussi, l'approche actuelle ne prétend donc pas à l'exhaustivité des actes et il faut donc appréhender les chiffres présentés ici comme étant en deça de la réalité. Ils sont néanmoins le reflet fiable des tendances.

* Répartis en deux catégories : « Actions violentes » et « Menaces et actes d'intimidation »

COMMENTAIRES SUR LES STATISTIQUES

Le nombre total des actes antisémites enregistrés en France pour l'année 2010, tel qu'il résulte du recensement du « Département d'Aide aux Victimes » du SPCJ et du Ministère de l'Intérieur, atteint le chiffre de 466, toutes catégories confondues.

Ce chiffre traduit une baisse globale de 46 % par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle 832 actes ont été recensés.

Les premiers mois de l'année 2009 avaient été, rappelons le, fortement marqués par les répercussions sur le territoire national du conflit opposant Israël au Hamas. 354 actes avaient été enregistrés pour le seul mois de janvier.

ACTIONS VIOLENTES

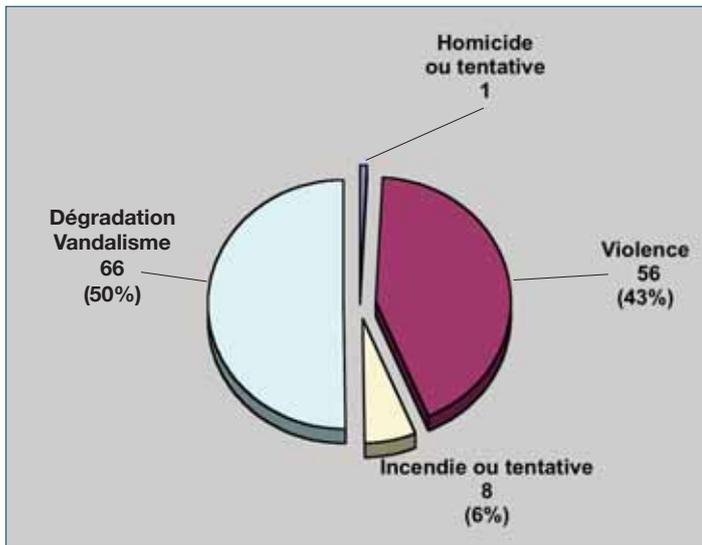
Un total de 131 actions violentes a été recensé en 2010.

83 faits ont été comptabilisés au cours du 1er semestre et 48 au cours du second semestre, marquant ainsi une baisse sensible de l'ordre de 42 %.

Les « Actions violentes » enregistrent une baisse globale sur l'année de 25 % (131 contre 174 en 2009). Rappelons qu'une explosion des violences, 57 au total, avait été observée pour le seul mois de janvier 2009, lors de l'opération « Plomb durci ».

Un pic est observé en juin, mois au cours duquel 20 faits violents ont été recensés, soit près de 16 % du volume annuel. La majorité de ces violences est directement liée à la couverture médiatique de l'arraisonnement par les forces israéliennes d'une flottille tentant de forcer le blocus à Gaza fin mai 2010.

Typologie des « Actions violentes »



Les atteintes physiques

- Les atteintes aux personnes, au nombre de 56, représentent 43 % des faits comptabilisés dans cette catégorie.

A l'examen de ces violences, un pourcentage significatif d'agressions à l'encontre de mineurs, 17 au total, s'en dégage, atteignant près d'un tiers de celles-ci. Il paraît important de souligner que plus de la moitié se sont déroulées en milieu scolaire et commises parfois avec une extrême violence. Une ITT de 30 jours a été délivrée à une victime agressée dans l'enceinte de son établissement scolaire.

Pour la première fois, depuis le meurtre d'Ilan Halimi le 13 février 2006, une tentative d'homicide a été perpétrée le 30 avril 2010 sur un homme d'une quarantaine d'années à Strasbourg.

- Les atteintes aux biens, par dégradation ou incendie, au nombre de 74 représentent près de 57% des faits comptabilisés dans cette catégorie.

Les bâtiments communautaires ont été en grande majorité visés, principalement par des inscriptions

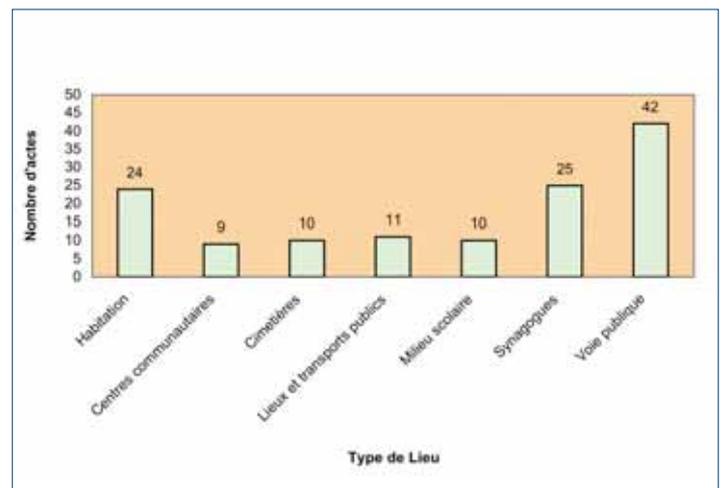
à la peinture ou des jets d'objets (pierres, excréments). 34 faits, dont 25 dirigés contre des lieux de culte et/ou synagogues, ont été comptabilisés et représentent près de la moitié de ces faits.

Les dégradations de biens privés tels que objet de culte (mezouza), véhicule, habitation se montent à 29, soit 39 % de ces faits.

Les atteintes aux cimetières, sous forme de profanations ou de dégradations de stèles, représentent un pourcentage de 15 %, soit 10 faits recensés.

Répartition de la catégorie

« Actions violentes » par type de lieu :



Quelques exemples

(extraits de la liste générale*)

Mardi 12 janvier 2010

VILLEMOMBLE (93250)

Un collégien de 13 ans a été roué de coups par un camarade dans l'enceinte de son établissement scolaire. Perte de connaissance et transporté à l'hôpital par les pompiers.



Jeudi 11 février 2010 -
PARIS (75018)

Un collégien de 14 ans, portant kippa et tsitsit, a été violemment agressé par un groupe d'individus âgés de 16 à 18 ans à l'aide d'un poing américain. Coups violents portés à la tête et à l'es-

tomac accompagnés d'insultes antisémites « sale juif ». Choqué et nombreux hématomes. ITT 3 jours.

Jeudi 18 février 2010 - OXELAERE (59670)

Une cinquantaine de tombes ont été taguées dans la nuit du 18 au 19/02 dans le cimetière de la ville : croix gammées à l'envers et graffitis divers. Des locaux administratifs près du cimetière, des panneaux de signalisation et un vieux fourgon ont été également tagués.

Samedi 20 mars 2010 - NICE (06000)

Un engin incendiaire a été lancé dans l'habitacle d'un véhicule, stationné sur la voie publique, où étaient posés plusieurs objets faisant apparaître l'appartenance à la communauté juive du propriétaire du véhicule.

Lundi 29 mars 2010 - PARIS (75012)

Une femme de confession juive, accompagnée de ses deux enfants a été violemment frappée par une passagère dans un bus : coup de genou au ventre, cheveux tirés et insultée « sales juifs, allez en enfer, je chie sur la tombe de tes ancêtres, moi je te tue. ». Hématomes et bosse à la tête. Intervention de la police.

Vendredi 30 avril 2010-STRASBOURG (67000)

Un homme d'une quarantaine d'année portant la kippa a été violemment agressé en descendant du tramway par 2 individus. Des coups à l'aide d'un couteau et d'une barre de fer lui ont été portés. Points de suture à l'épaule, hématomes au visage

et sur le corps. Les 2 individus ont été interpellés et mis en garde à vue. L'agresseur présumé a été mis en examen pour tentative de meurtre avec circonstance aggravante pour motivation antisémite présumée.

Samedi 15 mai 2010-VILLEURBANNE (69100)

Les pneus d'un véhicule ont été crevés et une étoile de David a été gravée sur le côté droit.

Lundi 14 juin 2010 - VILLEURBANNE (69100)

La mezouza, accrochée sur la porte de l'appartement d'une famille de confession juive, a été arrachée et jetée au sol. Le parchemin qu'elle contenait a été partiellement sorti et l'étiquette de la boîte aux lettres arrachée.

Dimanche 20 juin 2010 - PARIS (75020)

Un jeune homme de 17 ans, portant kippa et tsitsit, a été violemment frappé par deux individus (18-20 ans) sur le quai du métro Botzaris. Il a subi des insultes antisémites « sale juif... ». Transporté à l'hôpital par les pompiers. Double fracture du nez et hématomes au visage et à la jambe. Sa soeur de 16 ans présente au moment de l'agression n'a pas été molestée.

Samedi 26 juin 2010 - GRENOBLE (38000)

Un homme de confession juive a été insulté à plusieurs reprises « sale juif, heil Hitler, il aurait dû vous exterminer » par un voisin dans un lieu public. Ce dernier, voyant que la victime ne répondait pas à ses insultes, lui a donné un coup de tête au front puis l'a menacé en ces termes « je t'attends devant l'immeuble ».



Mardi 20 juillet 2010 - WOLFISHEIM (67202)

Profanation de 27 pierres tombales au cimetière israélite par renversement des stèles. Aucune inscription ni tag n'ont été relevés.

Lundi 30 août 2010 - LILLE (59000)
Profanation de tombes dans le carré israélite du cimetière. Céramique brisée et dégradation de sépultures avoisinantes.

Vendredi 29 octobre 2010
BAR LE DUC (55000)

Quarante neuf tombes du cimetière israélite de Bar-le- Duc ont été profanées.

Jeudi 22 juillet 2010 - MELUN (77000)

Découverte sur le portail et sur une partie du mur d'enceinte de la synagogue, de 7 croix gammées et de nombreuses inscriptions à caractère antisémite et faisant référence au régime nazi : « enfer sur



terre, c'est les youpins-juifs = sida dehors - mort aux juifs du monde = dehors - Hitler reviens..., ça pue de partout saloperie, voleurs de l'humanité Hitler revient on crève avec ces ordures, attention les

Dimanche 31 octobre 2010 - NIMES (30900)
Un véhicule appartenant à une personne de confession juive a subi des dégradations sur l'ensemble de la carrosserie. Lunette arrière brisée, bloc lumineux arrière droit et des croix gammées ainsi que des étoiles de David ont été gravées à l'aide de pierres.

Jeudi 9 décembre 2010 - GRENOBLE (38000)
Alors qu'elle était exposée sur une estrade, une Hanoukia appartenant à la synagogue a été poussée au sol, provoquant la casse d'une de ses branches.

juifs puent, les palestiniens vous êtes pire que les nazis, enc... pédés, juifs = rats =r ace à tuer, juifs = sida de l'humanité saloperie immonde, Adolf revient finir le nettoyage ».

Samedi 18 décembre 2010 - LES ULIS (91940)
Lors de l'office du matin, les fidèles ont entendu un grand bruit venant de l'extérieur. En sortant, ils ont vu qu'on avait lancé un bocal en verre rempli d'excréments.

Dimanche 1^{er} août 2010
GRANVILLE (50400)

La victime a été agressée au couteau à son domicile par une connaissance. L'auteur a proféré à son encontre des insultes antisémites. « sale juif » « enc... de juif » « hitler avait raison » avant d'enfoncer la porte de son domicile pour l'agresser à l'arme blanche.

* Liste complète disponible sur www.spcj.org

MENACES ET ACTES D'INTIMIDATION

Un total de 335 « Menaces et actes d'intimidation » a été recensé en 2010.

Vendredi 20 août 2010 - ARGENTEUIL (95100)
Vers 21 h, une pierre d'une taille de 50 cm environ a été jetée contre la synagogue brisant une vitre.

195 faits ont été comptabilisés pour le 1er semestre et 140 pour le second semestre, marquant ainsi une baisse sensible de l'ordre 28 % au cours des derniers mois de l'année.

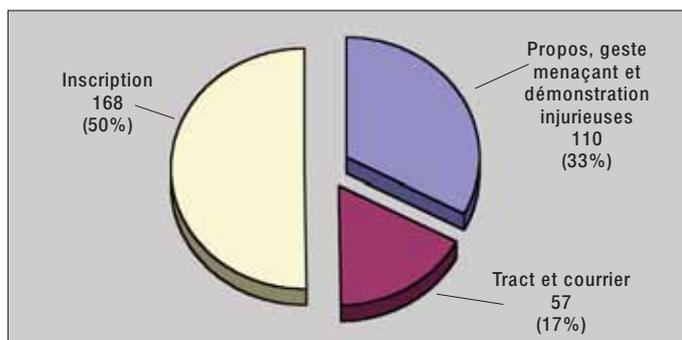
.../...



Les « Menaces et actes d'intimidation » enregistrent une baisse globale sur l'année de 51 % (335 contre 658 en 2009). Une poussée de ces actes (354) avait été là encore observée pour le seul mois de janvier 2009.

Impacté par la couverture médiatique de l'arraisonnement par les forces israéliennes d'une flottille tentant de forcer le blocus à Gaza fin mai 2010, le mois de juin a à lui seul comptabilisé 37 faits dans cette catégorie.

Typologie des « Menaces et actes d'intimidation »



Les inscriptions, totalisant 168 faits, représentent à elles seules la moitié des incidents recensés dans cette catégorie.

Le reliquat de 167 actes est réparti entre les propos, gestes menaçants et démonstrations injurieuses pour 110 faits (33 %) et les tracts ou courriers pour 57 faits (17 %).

• Propos, geste menaçant ou démonstration injurieuse

L'examen de ce type d'acte, totalisant 110 incidents recensés, fait apparaître un pourcentage élevé d'agressions verbales. En effet, un total de 96 insultes (85 %) ont été proférées à l'encontre de personnes, accompagnées dans la quasi-totalité des cas de menaces de mort, voire même d'arme blanche.

L'identification de la teneur des propos révèle que :

- 60 insultes font référence à la religion « sale vieux juif de m... » « t'es juif tu vas payer » « le judaïsme est une religion de Satan »
- 22 font référence à la Shoah « allume tes bougies, ça te rappellera les fours crématoires » « sale youpine, porte une étoile jaune pour aller dans le métro » « les juifs on aurait dû en mettre plus dans les fours » et s'accompagnent parfois du salut nazi.
- 14 font quant à elles référence à Israël, la Palestine ou Gaza « ...sale gueule de sioniste » « tu n'es pas en Israël ici » « vous avez tué tous les arabes...vous êtes tous des criminels » « on en a marre de vous, vous coulez les bateaux » « éradiquons le sionisme ».

• Tract ou courrier

Ce type d'acte est représenté dans une moindre proportion avec 57 faits, soit 17 %. Trois incidents marquants méritent néanmoins d'être soulignés :

- de nombreuses communautés sur toute la France ont été destinataires en mars et avril d'un courrier de menaces accompagnés de la mention « Allah Akbar », 18 seulement ont porté plainte

- le numéro de juin-juillet-août 2010 du Parti National Radical, publiant une enquête antisémite « Les juifs qui dominent la France », en vente libre dans des points de vente de presse appartenant à de grandes enseignes (1)

- le collage massif, principalement à Paris et région parisienne, mais aussi en province de l'affiche du livre d'Hervé Ryssen « La Mafia Juive ».

1 Le PNR a été assigné en référé le 12 juillet 2010. L'ordonnance de référé a ordonné le retrait immédiat de cette publication.

• Inscriptions

Les habitations et biens privés (tels que les véhicules) ont été majoritairement visés par ces inscriptions. Près de la moitié, soit un total de 75 ont été relevées sur des habitations.

Sur les 168 inscriptions comptabilisées, 148 ont été identifiées :

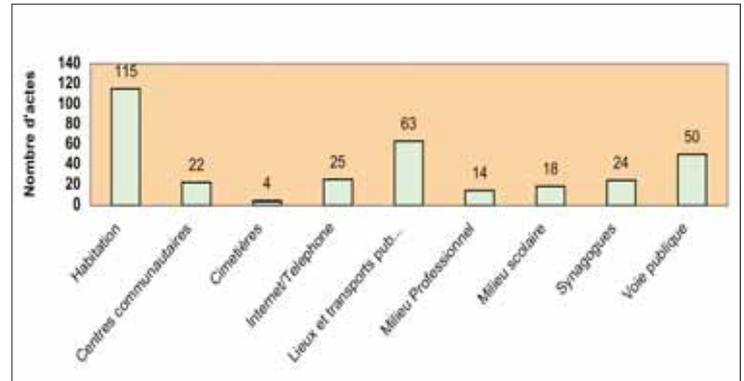
- 78 d'entre elles font référence à la Shoah (78) : « Juifs = four+gaz » « Hitler n'a pas réussi, Lognes le fera » « Arbeit macht frei » « Vive Hitler » « l'Holocauste est un mythe », accompagnées de symboles nazis et de croix gammées

- 52 à la religion. Les plus récurrentes restent « sale juif » « à mort les juifs » « n... les juifs » et sont pour la plupart accompagnées d'étoiles de David

- 18 à Israël, la Palestine ou Gaza «Vive la Palestine » « N...k Israël » « A mort Israël free boycott » « Israël tueur de convoi humanitaire » « Eradiquons le sionisme », à l'instar de 2009 où 102 inscriptions faisaient référence au conflit au Proche Orient

Les lieux et transports publics restent la seconde cible des auteurs d'inscriptions dans 25 % des cas, soit 42 faits comptabilisés.

Répartition de la catégorie « Menaces et actes d'intimidation » par type de lieu



Quelques exemples (extraits de la liste générale)*

Vendredi 8 janvier 2010 - PARIS (75017)

Lors d'un différend de circulation, un homme de confession juive a été insulté « sale juif, fils de p...ça ce voit sur ta tête que t'es juif » et son collègue de "gros juif" par une automobiliste prétendant qu'il lui avait cassé son rétroviseur.

Vendredi 15 janvier 2010

FONTENAY-SOUS-BOIS (94120)

Chaque vendredi, la victime reçoit depuis plusieurs semaines des appels téléphoniques malveillants de nature antisémite de la part d'une femme « sale juif, allume des bougies cela te rappellera les fours crématoires, tu as l'habitude des fours ».

Samedi 20 février 2010 - FONCOUVERTE (73)

Une dizaine de personnes se sont présentées devant un hôtel occupé par des membres de la communauté juive et ont brandi des pancartes : « A bas les juifs, vive la Palestine ».

Mardi 9 mars 2010 - MARSEILLE (13008)

Un adolescent de 13 ans a été agressé entre l'école et son domicile par 3 enfants de son âge, qui l'ont racketté en le menaçant avec un énorme couteau. Ayant vu son talith et ses téfilins dans le sac qu'ils ont fouillé, ils l'ont traité de « sale juif ».

Jeudi 8 avril 2010 - PERPIGNAN (66100)

Une croix gammée et une étoile jaune ont été peintes sur les boîtes aux lettres appartenant à des personnes de confession juive. .

Lundi 19 avril 2010 - CHATOU (78400)

En gare du RER, un jeune rabbin a été insulté et menacé par un individu « un Juif à pied, je n'ai jamais vu cela, nu Juif a de l'argent, sale youpin, je vais te gazer et te faire manger du porc ».

Mercredi 5 mai 2010

AIX-EN-PROVENCE (13100)

La communauté a reçu 2 enveloppes. L'une d'elles a été ouverte et contenait une petite feuille rose avec une espèce de poudre marron. Les services de police ont immédiatement été avertis. Il s'agissait de traces d'excrément. La seconde enveloppe a été emporté pour analyse.

Lundi 24 mai 2010

CALUIRE ET CUIRE (69300)

Inscription à l'aide d'une bombe de couleur rouge sur le mur d'enceinte de la propriété de la victime : « N... votre sale juif » et deux croix gammées.



Samedi 5 juin 2010 - GRENOBLE (38000)

Dans la nuit de samedi à dimanche, 11 commerces du centre ville de Grenoble ont été tagués d'une maguen David. Certains appartiennent à

des personnes de confession juive ou sont fréquentés par une clientèle de la communauté juive.

Dimanche 6 juin 2010 - MARSEILLE (13010)

Une personne de confession juive a été menacée et insultée par le gardien de son immeuble en ces termes « on en a marre de vous », « maintenant je vais vous gifler, on en a marre de vous, vous coulez les bateaux ». Il a fait mine de la frapper à plusieurs reprises sans l'atteindre.

Jeudi 1^{er} juillet 2010 - GRENOBLE (38000)

Un homme de 67 ans reçoit régulièrement des insultes antisémites de la part de son voisin qu'il connaît depuis 14 ans: « les juifs, vous êtes une sale race, Hitler ne vous a pas exterminés, dommage », « sale Juif, je vais tous vous tuer » et fait également le salut hitlérien accompagné de « heil Hitler ».



Jeudi 1^{er} juillet 2010 - LYON (69000)

Le parti national radical, dans son numéro de juin-juillet-août 2010, a édité une « enquête » antisémite portant ce titre : Les Juifs qui dominent la France. En vente libre dans de nombreux points de vente de presse traditionnels.

Mardi 6 juillet 2010 - SAINT PAULIEN (43350)

Un homme de confession juive a été insulté par un

voisin en ces termes « les allemands en 40 n'ont pas fini le travail, tous les juifs n'ont pas été brûlés, ils auraient dû vous égorger ».

Jeudi 29 juillet 2010 - PARIS (75011)

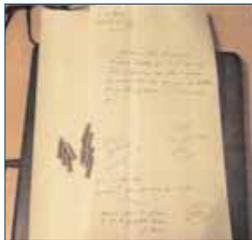
Des croix gammées ont été tracées sur les devantures de commerces, gérés par des personnes de confession juive, boulevard Voltaire.

Lundi 16 août 2010 - MARSEILLE (13000)

Deux croix gammées, une étoile de David et l'inscription « A MORT » ont été tracées sur les murs de l'établissement scolaire à la peinture blanche (1mx1m).

Lundi 16 août 2010 - DRANCY (93700)

Une lettre contenant des balles et des menaces contre la communauté juive a été reçue à la synagogue de Drancy. Il est fait allusion aux bateaux d'aide humanitaire pour Gaza. Le courrier contient une croix gammée.



Dimanche 29 août 2010-ANNEMASSE (74100)
Un individu a abordé un couple, accompagné de ses 7 enfants à la terrasse d'un débit de boisson et leur a tenu ces propos : « le petit juif avec ton chapeau, tu te crois beau, t'as peur... il est ton père l'autre juif, il est la le papa des juifs avec son chapeau de juif. Tu ne fais pas le malin, tu as peur »

Lundi 13 septembre 2010-
HAGUENAU (67500)

Découverte d'une dizaine de croix gammées d'une hauteur de 60 cm environ, faites à la bombe de peinture noire sur le mur d'enceinte du cimetière juif.



Lundi 11 octobre 2010 - PARIS (75015)

Un étudiant de confession juive, en première année BTS, s'est vu coller dans le dos un autocollant sur lequel était écrit « je boycotte l'occupant israélien ».

Jeudi 11 novembre 2010 - PARIS (75007)

Présence de 2 croix gammées et d'inscriptions à caractère antisémite faites à la peinture noire sur la porte d'entrée du cabinet d'un avocat de confession juive.

Lundi 15 novembre 2010 - PARIS (75)



Campagne d'affichage menée dans plusieurs arrondissements de Paris, ainsi qu'à Issy les Moulineaux, Montrouge, Levallois-Perret, Vanves et Boulogne Billancourt (Hauts de Seine) aux abords de synagogues, afin de promouvoir le dernier ouvrage à caractère antisémite d'Hervé LALIN, alias Hervé RYSEN, intitulé « la Mafia Juive ».

.../...

Mardi 16 novembre 2010 - NICE (06300)

Une femme de confession juive et ses enfants sont insultés et menacés par un commerçant installé proche de leur domicile. A chaque passage « sale juive ». Menace de la brûler « je vais te faire comme Ilan Halimi, sale p..., ferme ta gueule, on va ni.... ta race ».



Mercredi 1^{er} décembre 2010

SAINT-LAURENT DU VAR (06700)

Des inscriptions antisémites ont été découvertes sur le mur du centre culturel de la communauté juive. Deux croix gammées et l'inscription "sales feuj, marre de vous" ont été tracées à la bombe sur le bâtiment.

* Liste complète disponible sur www.spcj.org



RÉSULTATS JUDICIAIRES

CE QUE DIT LA LOI

VICTIME D'ANTISÉMITISME : QUE FAIRE ?

CAS PRATIQUE

RÉSULTATS JUDICIAIRES

Ainsi qu'il a été maintes fois rappelé, l'antisémitisme n'est pas une opinion mais une infraction qui tombe sous le coup de la loi pénale.

Nous vous présentons ci-dessous des extraits de condamnations obtenues en 2010. Les victimes ont toutes été assistées par notre Département d'Aide aux Victimes et les affaires plaidées par un avocat du SPCJ (à l'exception de l'une d'entre elles).

Pour certaines, les faits remontent en 2008, voire même jusqu'en 2006. Ceci s'explique par les délais de l'instruction, liée aux mises en examen des auteurs (1). De nombreuses affaires ne sont malheureusement pas portées devant les tribunaux et sont « classées sans suite » par les Parquets, en raison principalement de la non identification des auteurs. D'autres encore font l'objet d'une médiation auprès d'un délégué du procureur ou d'un rappel à la loi.

A la lecture de ces condamnations, nous constatons une réelle volonté de la part du Parquet à poursuivre et à sanctionner les auteurs d'agressions physiques ou verbales, avérées antisémites (2).

L'antisémitisme est une circonstance aggravante depuis la loi n°2003-88 du 3 février 2003 dite « Loi Lellouche » – Se reporter au chapitre « Ce que dit la Loi » page 25

CONDAMNATIONS 2010 (Extraits)

Audience du 31 mars 2010
Affaire W. / Rappel des faits
10 avril 2009 - MARSEILLE (13000)

Une lycéenne d'un établissement scolaire juif a été insultée et menacée de mort à la sortie du lycée par un jeune homme en ces termes : « Je suis antisémite, je vais te brûler, te rouler dessus ». La jeune fille s'est réfugiée chez le vigile du lycée et a déposé plainte. *L'auteur des faits a été condamné à 1 mois de prison avec sursis et 750 € de dommages et intérêts.*

Affaire plaidée par un avocat du SPCJ

Audience du 3 mai 2010
Affaire T. / Rappel des faits
2 mai 2010 - PARIS (75006)

Un jeune juif a été agressé dans la rue par 4 individus au motif qu'il chantait en hébreu. L'un des agresseurs a tenu les propos suivants « *J'emmerde Israël et j'emmerde les Israéliens* » et l'a frappé ensuite violemment au visage et mis à terre. Un ami venu à son secours a été également agressé par le groupe. Points de suture et 4 jours d'ITT pour chacune des 2 victimes. Les auteurs ont été interpellés et déférés. *Deux des agresseurs ont été condamnés à 6 mois de prison avec sursis, 600 € de dommages et intérêts. Un 3^{ème} agresseur mineur a été convoqué au Tribunal pour Mineurs le 13 septembre 2010.*

Affaire plaidée par un avocat du SPCJ

Audience du 4 mai 2010
Affaire A. / Rappel des faits
20 novembre 2009 - PARIS (75011)

Suite à un différend lors d'un accrochage de véhicules, le conducteur du véhicule endommagé, de confession juive, a été saisi par la chemise et insulté par l'autre automobiliste « *Rentre chez toi sale youpin* ».

L'auteur des faits a été condamné à :
- 750 € d'amende avec sursis
- 300 € de dommages et intérêts

Affaire plaidée par un avocat du SPCJ

Audience du 10 mai 2010
Affaire A. / Rappel des faits
8 décembre 2009 - PARIS (75019)

Un jeune homme de confession juive a subi des propos antisémites de la part de son voisin « *Je n'aime pas les juifs... vous êtes une sale race... je soutenais Israël avant mais depuis que vous faites des massacres je ne vous soutiens plus* ».

L'auteur des propos a été condamné à :
- 300 € d'amende
- 500 € de dommages et intérêts

Affaire plaidée par un avocat du SPCJ



Audience du 2 juin 2010

Affaire B. / Rappel des faits

8 mars 2006 – RENNES (35740)

Un mineur de confession juive, à bord d'un bus, a subi des propos antisémites « *Sale juif, retourne chez toi... tous les juifs sont des enc... il faut tous les crever* » de la part de deux passagers mineurs.

Une croix gammée a été dessinée sur la vitre du bus et ils ont répété à plusieurs reprises « *Heil Hitler* ».

Une instruction avait été ouverte par le juge pour enfants en mai 2006.

Les auteurs des propos ont eu un avertissement solennel (avec inscription au casier judiciaire) et 300 € de dommages et intérêts.

*Affaire suivie depuis 2006
et plaidée par un avocat du SPCJ*

Audience du 16 juin 2010

Affaire H. / Rappel des faits

6 juin 2010 - METZ (57000)

Deux individus en moto ont lancé un objet incendiaire contre un homme israélien pour personnes âgées, attendant à la synagogue, sans causer de dégâts. L'un des auteurs interpellé le 16 juin a avoué qu'il avait voulu accomplir un geste symbolique en faveur du peuple palestinien. *Condamné en comparution immédiate le 16 juin 2010 à :*

- 10 mois de prison avec sursis,
- 210 heures de TIG (travaux d'intérêt général) ,
- 500 € de dommages et intérêts.

Affaire plaidée par un avocat du SPCJ

Audience du 23 juin 2010

Affaire W. / Rappel des faits

22 novembre 2009 – FONTENAY-S/BOIS (94)

Un jeune homme de confession juive a fait l'objet d'insultes antisémites « *sale juif* » et de violence. Il a été blessé à la main avec un couteau. Trois points de suture et 1 jour d'ITT.

Les deux prévenus, absents à l'audience, ont été condamnés à :

- 10 mois de prison ferme
- verser solidairement 1500 € de dommages et intérêts

Affaire plaidée par un avocat du SPCJ

Audience du 9 juillet 2010

Affaire A. / Rappel des faits

6 juin 2010 - ARGENTEUIL (95100)

Un homme de confession juive a été agressé dans le RER par un individu demandant à chaque passager s'il était juif. Il a subi des insultes antisémites « *J'aime pas les Juifs et je vais te taper* » « *t'as vu ce que tes cousins ont fait à Gaza* ». La victime a ensuite reçu deux coups de poing à la tempe.

Lauteur des faits a été interpellé et mis en détention provisoire dans l'attente de son procès.

Condamné à :

- 12 mois de prison dont 8 avec sursis
- 1 000 € de dommages et intérêts.

Affaire plaidée par un avocat du SPCJ

Audience du 19 juillet 2010

Affaire Y. / Rappel des faits

4 juin 2010 - BRUNOY (91800)

Trois élèves d'une yeshiva se sont retrouvés à la gare de Brunoy face à 2 hommes qui les ont menacés d'un couteau et insultés en criant « *Fofana, Fofana* », « *A mort* », « *Juifs, on va tous vous tuer* ». La police a interpellé les 2 individus qui avaient pris la fuite dans un supermarché. Trois plaintes déposées.

Lauteur des faits a été mis sous contrôle judiciaire et condamné à l'audience :

- 4 mois de prison avec sursis,
- 600 € de dommages et intérêts pour chacune des victimes,
- mise à l'épreuve pendant 18 mois et mise à l'épreuve de citoyenneté.

Affaire plaidée par un avocat du SPCJ

Audience du 21 juillet 2010

Affaire H. / Rappel des faits

2 novembre 2008 - CALVI (20260)

Une femme de confession juive a subi à plusieurs reprises, et devant témoins, des insultes antisémites « *Shalom, sale juive* » de la part des frères de son concubin.

La victime a été déboutée au bénéfice du doute.

Affaire plaidée par un avocat du SPCJ



Audience du 8 septembre 2010

Affaire K. / Rappel des faits

18 mai 2008 - STRASBOURG (67000)

Lors d'un différend de la circulation entre un couple de confession juive motorisé et un homme circulant en voiture, ce dernier a proféré des injures à caractère antisémite à l'encontre du couple et a dégradé leur moto.

Lauteur des faits a été condamné à :

- 300 € d'amende,

- 500 € de dommages et intérêts.

Affaire plaidée par un avocat du SPCJ

Notification du 6 octobre 2010

Affaire B. / Rappel des faits

31 mai 2010 - PARIS (75013)

Lors d'une séance de sport dans un stade, un jeune de 17 ans d'une école juive s'est fait interpellé par deux individus qui lui ont crié « baisse les yeux ou je te b... », « on n... tous les Juifs ». Le jeune leur a répondu mais ils l'ont attrapé et l'ont frappé au visage.

Affaire classée sans suite

Notification du 8 décembre 2010

Affaire P. / Rappel des faits

6 juin 2010 - NICE (06000)

Sur le chemin de la synagogue, un rabbin a été agressé par deux individus. Il a reçu une pierre à la jambe et a subi des insultes « vous êtes des assassins ».

Affaire classée sans suite

Audience du 15 novembre 2010

Affaire A. / Rappel des faits

29 septembre 2010 - AUBERVILLIERS (93300)

En se rendant à la synagogue, un jeune de 16 ans s'est fait chahuter, agresser, frapper au visage et dépouiller par deux agresseurs. Ils l'ont également insulté « sale juif, nous les Algériens on va tous vous tuer ». 6 jours d'ITT.

L'agresseur a été condamné à 1 an de prison.

Audience du 14 décembre 2010

Affaire S. / Rappel des faits

29 mars 2010 - PARIS (75012)

Une femme de confession juive, accompagnée de ses deux enfants a été violemment frappée par une passagère dans un bus : coup de genou au ventre, cheveux tirés et insultée « sales juifs, allez en enfer, je chie sur la tombe de tes ancêtres, moi je te tue,... ». Hématomes et bosse à la tête. Intervention de la police.

L'auteure des faits a été condamnée à 500 € d'amende dommages et intérêts.

Affaire plaidée par un avocat du SPCJ

Notification du 29 décembre 2010

Affaire M. / Rappel des faits

5 juin 2010 - PARIS (75006)

En marge de la manifestation passant par le quartier du Montparnasse, deux jeunes d'une vingtaine d'années, de confession juive, portant casquette et l'un d'eux la pierre d'Eilat autour du cou, ont été pris à partie sans motif par des manifestants. Coups de poing et de pied sur le corps et la tête. Hématomes et égratignures.

Affaire classée sans suite

(1) 6 affaires, dont les faits remontent pour la plus ancienne à janvier 2009, sont encore en cours d'instruction à l'heure où nous éditons ce bilan

(2) 10 audiences fixées au 1er trimestre 2011

CE QUE DIT LA LOI



La loi du 3 février 2003 dite « loi Lellouche » a institué le motif raciste pour les infractions et aggrave les peines. Le caractère antisémite d'une infraction est un facteur d'aggravation de la peine. La loi dite « Perben 2 » a allongé à un an le délai de prescription pour les délits de racisme de la loi du 29 juillet 1881. Pour que les juges puissent apprécier l'existence réelle du caractère raciste d'une infraction (insulte, violence, diffamation, ...), une définition objective a été codifiée.

Le caractère raciste est caractérisé « lorsque l'infraction est précédée, accompagnée et suivie de propos, écrit, images, objets ou actes portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de leur appartenance ou de leur non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

Il est donc essentiel d'indiquer le caractère antisémite d'une infraction lors du dépôt de plainte pour que la circonstance aggravante soit retenue. En réparation de son préjudice moral, la victime pourra solliciter des dommages et intérêts à l'audience. Les dispositions du Code Pénal définissent les infractions à caractère raciste.

➤ LES INJURES

L'injure publique est un délit et peut être passible de peine de prison et/ou d'amende. Le délit d'injure à caractère raciste est défini par les articles 29 alinéa 2 et 33 alinéa 3 de la loi sur la liberté de la presse : « Toute expression outrageante, terme ou mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait... envers une personne ou un groupe de

personnes en raison de leur appartenance (...) à une religion déterminée ». Ce qui est pris en compte ce sont les mots prononcés comme par exemple « sale juif ».

➤ INCITATION À LA HAINE RACIALE

Défini par l'article 24 de la loi sur la liberté de la presse : « Ceux qui auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe à raison (...) d'une religion déterminée seront punis d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement ».

➤ LES VIOLENCES

La violence représente « une atteinte à l'intégrité physique ou psychique de la personne ». Le caractère antisémite des violences aggrave la peine et les auteurs sont punis de :

- 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende pour des violences ayant entraîné une ITT* inférieure à 8 jours.
- 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende pour des violences ayant entraîné une ITT* supérieure à 8 jours.

➤ LES ATTEINTES AUX BIENS D'AUTRUI

En cas de destruction, dégradation et détérioration d'un bien, la peine d'emprisonnement est de 3 ans et de 45 000 € d'amende (article 322-2 Code Pénal). En cas d'atteinte à un lieu de culte, à un établissement scolaire, éducatif et de loisirs ou à un véhicule transportant des enfants la peine est de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende (article 322-3 Code Pénal).

L'atteinte par l'effet d'une substance explosive, d'un incendie ou de toute autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes est punie de 10 ans d'emprisonnement et de 150.000 € d'amende (article 322-6 du Code Pénal).

* ITT = Interruption Temporaire de Travail

VICTIME D'UN ACTE ANTISEMITE : QUE FAIRE ?

DEMARCHES JURIDIQUES

1 > Réunir tous les éléments qui seront nécessaires à d'éventuelles poursuites judiciaires :

- Date, heure et lieu des faits,
- Circonstances exactes de l'agression,
- Description du ou des auteurs permettant de les identifier,
- Identité des auteurs si ceux-ci sont connus,
- Nom et adresse de témoins éventuels,
- Prendre des photos.

2 > Contacter le 0800 18 26 26

Si possible, avant le dépôt de plainte, afin que nous puissions vous guider dans vos démarches.

3 > Déposer plainte dans un commissariat ou une gendarmerie.

Nota : en cas d'agression physique, l'officier de police judiciaire vous remettra un document appelé « Réquisition » vous permettant de vous faire examiner par les UMJ (*Unités Médico Judiciaires*).

Un fait d'antisémitisme, aussi infime soit-il, ne doit jamais être toléré mais clairement et systématiquement dénoncé à travers une plainte pénale.

NOTIONS

Qui peut déposer plainte ?

Toute personne majeure ou son représentant légal, si la personne est mineure.

Comment déposer plainte ?

- Auprès d'un commissariat de police ou auprès d'une gendarmerie qui transmettra après enquête la plainte au Procureur de la République.
- Sous forme d'une lettre adressée directement au Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance du lieu de l'infraction (en préci-

sant la date de l'incident, le lieu, le type d'acte commis, identité de l'auteur...).

Nota bene : Protection des plaignants

Si l'audition du plaignant est susceptible de mettre gravement en danger sa vie ou son intégrité physique, le juge peut autoriser :

- Une domiciliation de la victime au commissariat où elle a porté plainte sans que sa véritable adresse soit mentionnée.
- L'enregistrement d'une plainte sans que l'identité du plaignant n'apparaisse dans le dossier de la procédure

Conséquences d'un dépôt de plainte

Le Procureur de la République décide seul, au vu des éléments de l'enquête, de la suite à donner à la plainte, c'est-à-dire :

- Soit il engagera des poursuites contre l'auteur des faits
- Soit il classera l'affaire sans suite (*dans cette seconde hypothèse, il est possible dans certains cas de faire un recours de cette décision en se constituant partie civile*)

Lors de l'audience de jugement de la personne auteur des faits, la victime peut solliciter la réparation de son préjudice, qu'il soit moral ou matériel, en se constituant partie civile devant la juridiction saisie et en chiffrant le montant de sa demande de réparation (*avec l'aide de son avocat*).



Types d'actes à caractère antisémite

- Agressions physiques ou verbales (*insultes, menaces*),
- Dégradations et vandalisme de bien d'autrui, de lieux de culte, d'établissements scolaires ou communautaires,
- Profanations,
- Etc.

Dans tous les cas, le caractère antisémite doit être avéré et pouvoir être justifié. Il ne s'agit pas d'englober sous cette terminologie tous les litiges impliquant des personnes de confession juive.

CONCLUSION

NE JAMAIS LAISSER IMPUNI UN ACTE ANTISEMITE !

Il convient d'utiliser les outils que la loi met à la disposition des victimes en faisant condamner la ou les personnes auteur des actes antisémites (cf. pages 22 à 24 : *Résultats judiciaires*). Seul en effet, le dépôt de ces plaintes permettra :

- Une diminution des faits antisémites par la crainte des auteurs de ces faits d'être poursuivis et condamnés,
- Aux pouvoirs publics d'évaluer le niveau de l'antisémitisme par le nombre de plaintes déposées,
- De recenser plus clairement les actes antisémites,
- D'obtenir des sanctions et l'application rigoureuse des lois en vigueur.



Service de Protection
de la Communauté Juive

**TÉMOIN ou VICTIME
d'un acte à caractère
ANTISÉMITE ?**

Le SPCJ veille 7j/7 et 24h/24

Appelez le :
0800 18 26 26
www.spcj.org

→ Écoute
→ Orientation
→ Liaison avec les Services de Police
→ Assistance Juridique
→ Soutien Psychologique

Le SPCJ est le seul Service de Protection Officiel de la Communauté

Le SPCJ est parrainé par :



0800 18 26 26
www.spcj.org

Le Département d'Aide aux Victimes
est à votre écoute
24 h/24 h – 7/7 au
0 800 18 26 26
(appel gratuit à partir d'un poste fixe)



EXEMPLE DE CAS SUIVI PAR LE DAV

(Département d'Aide aux Victimes)

Dimanche 6 juin 2010 • METZ

Deux individus en moto ont lancé un objet incendiaire contre un home israélite pour personnes âgées attendant à la synagogue. Pas de dégâts.

Lundi 7 juin 2010

Communication de l'incident par sms à la communauté et mise en ligne sur notre site

Mercredi 16 juin

Interpellation de l'individu

13h40 Information de la comparution immédiate à 15h00.

13h45 Appel à notre avocat.

14h00 Fax de notre avocat pour retenir l'affaire auprès du Tribunal de Metz.

14h30 - 15h00 Echanges téléphoniques entre notre avocat et l'avocat de la partie adverse.

15h40 Départ de notre avocat.

16h00 Appels locaux pour la rédaction du pouvoir par le Home israélite pour notre avocat et retrait du document par un représentant communautaire local.

16h48 Communication par mail de l'interpellation et de la comparution immédiate à la communauté, les autorités et la presse.

17h05 Arrivée de notre avocat à Metz. Attendu à la gare par un membre communautaire et conduit au Tribunal.

17h30 Audience et condamnation de l'individu à 10 mois de prison avec sursis, 210 h de TIG, 500 € de dommages et intérêts.

Le prévenu a reconnu au moment de son interpellation avoir été le meneur de la manifestation pro palestinienne, qui s'était déroulée la veille des faits à Metz, et avoir décidé le lendemain avec un complice de faire un geste symbolique en faveur du peuple palestinien.

20h00 Train retour pour notre avocat.

Jeudi 17 juin 2010

Matin : Communication de la condamnation

- par mail à l'ensemble de la communauté, des autorités et de la presse,
- mise en ligne sur notre site.



INDIGNEZ-VOUS !

De la haine du sioniste à la haine du juif :
l'entreprise d'incitation à la haine du sioniste à l'origine de la vague de violence antijuive
par Samuel Binyamin, Directeur du CRDA

LORSQUE L'ANTISÉMITISME S'AFFICHE

par Marc Knobel, Chercheur au Crif

LES ACTIONS DE BOYCOTT DES PRODUITS ISRAÉLIENS

par Me Pascal Marcowicz, Avocat au Barreau de Paris

INDIGNEZ-VOUS !

De la haine du sioniste à la haine du juif :

l'entreprise d'incitation à la haine du sioniste à l'origine de la vague de violence antijuive

par Samuel Binyamin, Directeur du CRDA

Bien que l'on puisse se réjouir d'une baisse du nombre d'actes antisémites par rapport à l'année 2009 qui fut marquée par les répercussions de l'Opération Plomb Durci, les chiffres nous ramènent en fait à ceux que l'on connaît depuis le début des années 2000, c'est à dire un nombre d'actes antisémites avoisinant les 500 par an (contre une moyenne de 100 dans les années 90, selon la CNCDH). Ceci conforte l'idée qu'au delà des pics antisémites que l'on observe en France, en réaction à l'actualité proche orientale, il existe depuis le début des années 2000 un antisémitisme structurel, qui s'est installé sans jamais vraiment décroître.

Qu'est-ce qui a changé depuis le début des années 2000 ?

Ce qui a changé c'est cette haine du juif que l'on diffuse en toute impunité en remplaçant le mot juif par sioniste. Ce qui a changé c'est cette haine d'Israël, du sioniste, que l'on boycotte, que l'on diabolise, que l'on accuse de tous les maux. Ce qui a changé c'est l'installation en France d'un discours incitant à la haine du sioniste.

« Si l'on veut faire baisser l'antisémitisme en France, aujourd'hui, ce n'est plus seulement l'incitation à la haine du juif qu'il faut combattre mais l'incitation à la haine du sioniste. »

Les efforts des pouvoirs publics, notamment de la police et de la justice, permettent sans aucun doute de dissuader voire d'empêcher un grand nombre de passer à l'acte, mais la répression des auteurs d'actes antisémites ne suffit apparemment pas à les faire baisser de manière significative. Si l'on veut faire baisser l'antisémitisme en France, aujourd'hui, ce n'est plus seulement l'incitation à la haine du juif qu'il faut combattre mais l'incitation à la haine du sioniste.

« La haine du juif qui se diffuse provient d'une autre critique, haineuse, portée par de nombreux hommes et organisations qui diabolisent, délégitiment et imposent un traitement d'exception à l'Etat d'Israël et à ses dirigeants. »

Dépassons les astuces sémantiques et attaquons nous aux racines du phénomène qui est la vague de violence et de haine que subissent les juifs en France depuis de trop longues années maintenant. Il faut dresser une limite ferme à tous ceux qui, bien plus que d'exprimer une opinion politique incitent à la haine de l'Autre ; cet Autre que l'on appelle Sioniste pour se disculper de toute responsabilité, légale ou morale, vis à vis de celui que l'on agresse en réalité: le Juif.

Essayons de nous extraire de l'aspect politique de la question pour la ramener à son versant sociologique, c'est-à-dire, l'installation d'une violence antijuive dans notre pays. La critique légitime de la politique ou des pratiques de l'Etat d'Israël, n'a jamais eu pour conséquence d'inciter à la haine du juif, comme la critique de la Chine, par exemple, ne s'est jamais traduite par des actes antichinois en France.

La haine du juif qui se diffuse provient d'une autre critique, haineuse, portée par de nombreux hommes et organisations qui diabolisent, délégitiment et imposent un traitement d'exception à l'Etat d'Israël et à ses dirigeants.¹

Les sionistes présentés comme tueurs d'enfants



« L'ETOILE DE DAVID », le symbole du judaïsme diabolisé



Voici un échantillon succinct de photos incitant à la haine du sioniste.

Rajoutons à cela la masse démesurée de vidéos, d'articles, de discours, de tracts que certains n'ont cessé à longueur d'année, de diffuser à un public toujours plus nombreux, et nous comprenons l'ampleur de l'entreprise d'incitation à la haine du sioniste, à l'origine de la vague de violence antijuive que nous observons.

QUAND LA HAINE DU SIONISTE ET D'ISRAËL DEVIENT LA HAINE DU JUIF : RETOUR SUR 2010

Voici un échantillon non exhaustif d'actes antisémites qui ont été recensés en France en 2010, qui malgré les difficultés à déterminer les réelles motivations des auteurs lors du recensement, permet d'illustrer les dégâts de cette propagande d'incitation à la haine du sioniste:²

Samedi 10 février 2010 (Foncouverte 73)
Une dizaine de personnes se sont présentées devant un hôtel occupé par la communauté juive et ont brandi des pancartes « A bas les juifs, vive la Palestine ».

Samedi 27 mars 2010 (Lille 59000)
Lors d'une manifestation organisée par l'association France Palestine Solidarité, des injures antisémites ont été proférées lorsque le cortège est passé devant les magasins H&M, Morgan et Levis : « Mort aux Juifs, Mort à Lévi ».

Lundi 31 mai 2010 (Paris 75000)
Une femme de confession juive a été insultée alors qu'elle se trouvait dans un restaurant « sale juive, sale israélienne, sale sarkozyste, on va tous vous tuer ».

Mardi 1^{er} juin 2010 (ECQUEVILLY 78920)
Des inscriptions ont été découvertes dans des appartements vides : « interdit aux gendarmes ; aux chleuhs ; aux balances ; Vive la Palestine ; Vive Gaza » ainsi que « Vive les pays arabes ! A mort les juifs, Gaza vivra, avec le dessin de croix gammées-« n..les juifs ». Un autocollant « Boycott Israël Etat raciste » a également été affiché.

Mardi 1^{er} juin 2010 (Paris 75008)
Une association communautaire a reçu un message antisémite sur son répondeur : « vous trouvez ça normal, vous, d'attaquer les bateaux comme ça, bordel de m.. ? vous allez créer plein de Ben Laden en France, vous allez voir que toutes les synagogues vont péter en France bientôt. Bande de fils de pute de Juifs de m.. ».

Mercredi 2 juin 2010 (Strasbourg 67000)
A la suite d'une manifestation pro-palestinienne, environ 700 manifestants ont voulu se diriger vers la synagogue aux cris de « Mort à Israël », « Israël assassin ». Ils ont été refoulés par les forces de police.

Dimanche 6 juin 2010 (Nice 06000)
Sur le chemin de la synagogue, un rabbin a été agressé par deux individus. Il a reçu une pierre à la jambe et a subi des insultes « vous êtes des assassins ».

Dimanche 6 juin (Argenteuil 95100)
Un homme de confession juive a été agressé dans le RER par un individu demandant à chaque passager s'il était juif. Il a subi des insultes antisémites « J'aime pas les juifs et je vais te taper » « t'as vu ce que tes cousins ont fait à Gaza ». La victime a reçu deux coups de poing à la tempe.

Jeudi 15 juillet 2010 (Paris 75019)
Une femme de confession juive et son fils de 16 ans vivent en insécurité totale dans une HLM. Ils sont régulièrement victimes de menaces et d'insultes antisémites de la part de groupes de jeunes « on va vous égorger comme vous égorgiez les palestiniens, sales juifs »

Lundi 11 octobre 2010 (Paris 75015)
Un étudiant de confession juive en première année de BTS, s'est vu coller dans le dos un autocollant sur lequel était écrit « je boycotte l'occupant israélien ».

LA FABRIQUE DE LA HAINE DU SIONISTE : LES TENDANCES DE 2010

Puisqu'il faut s'attaquer aux sources idéologiques qui mènent à la violence antijuive, il s'agira de déterminer quels sont les principaux axes, thématiques, autour desquels la haine du sioniste se structure en France.

Ainsi le Centre de Recherche et de Documentation sur l'Antisémitisme (CRDA) observe deux thèmes principaux pour cette année 2010 : le premier, désormais traditionnel, est celui de la défense de la cause palestinienne, mais redynamisé par la campagne de Boycott ; le deuxième particulièrement inquiétant, est celui de la lutte contre l'islamophobie, où certains groupes radicaux présentent les juifs comme les principaux responsables de la campagne de stigmatisation dont sont victimes les musulmans.

1

La cause palestinienne et la campagne de Boycott

Depuis l'opération Plomb Durci en janvier 2009, un nouvel élan traverse la mouvance des associations pro palestiniennes : elles sont utilisées pour être les acteurs principaux de la nouvelle guerre menée contre Israël.

Après l'échec des guerres, puis des attentats, une nouvelle stratégie de lutte a été développée par un théoricien palestinien, Omar Barghouti : celle de la résistance civile internationale. S'inspirant du modèle qui a mené à la chute du régime d'apartheid en Afrique du Sud, il met en place la campagne internationale BDS (Boycott Désinvestissement Sanction), ayant pour but de créer, grâce à un intensif travail de délégitimation d'Israël, un mouvement populaire international de grande ampleur qui serait capable de se dresser contre l'Etat juif.³

En France cette campagne a été très active en 2010, produisant une énorme propagande destinée à considérer Israël comme un Etat illégitime, et à le présenter comme dépourvu d'humanité. Dépassant le cadre humaniste et responsable de la critique légitime d'une politique d'un Etat, cette idéologie et ce discours ont pour effet de susciter la haine du sioniste et d'Israël, qui comme nous l'avons illustré précédemment, abouti à ces actes de violences antijuifs.⁴

2

Le thème de la lutte contre l'islamophobie : nouvel eldorado de la fabrique de la haine du sioniste

Avec l'augmentation des provocations et des actes hostiles à l'égard des musulmans, l'islamophobie est devenue en 2010, le thème de préoccupation majeur des musulmans, de plus en plus inquiets.

« La campagne de stigmatisation des musulmans a pour effet de propulser les mouvements musulmans radicaux sur le devant de la scène, leur permettant ainsi d'augmenter la diffusion de leurs thèses antisémites, qui trouvent dans les frustrations, les peurs et la colère un terrain fertile, propice à leur expansion »

La campagne de stigmatisation des musulmans a pour effet de propulser les mouvements musulmans radicaux sur le devant de la scène, leur permettant ainsi d'augmenter la diffusion de leurs thèses antisémites, qui trouvent dans les frustrations, les peurs et la colère un terrain fertile, propice à leur expansion.⁵

Quelles sont ces thèses antisémites véhiculées par certains de ces théoriciens de la lutte contre l'islamophobie ?

« La campagne islamophobe mondiale est orchestrée par les sionistes »

En premier lieu, on retrouve souvent la thèse conspirationniste selon laquelle ce serait les sionistes qui programmeraient la campagne islamophobe mondiale pour mieux légitimer la guerre impérialiste menée contre l'islam. La théorie du choc des civilisations où les attentats du 11 septembre, seraient le fait des sionistes pour présenter l'islam comme le nouveau danger mondial pour l'Occident. Certains expliquent même, comme Youssef Bousoumma du Parti des Indigènes de la République (PIR), que « pour démoniser les palestiniens il devenait difficile de le faire en parlant des arabes, ce qui aurait été interprété comme du racisme. L'islamophobie permet aux Israéliens de rallier l'Occident à sa cause en prônant l'union sacrée contre le danger de l'islam. »⁶

Selon ces théoriciens, on retrouve la trace des sionistes derrière toutes les grandes affaires « islamophobes » : la théorie du choc des civilisations, le

complot des attentats du 11 septembre, les caricatures de Mahomet, le film « Fitna » du réalisateur hollandais, ou bien encore la tentative de brûler le Coran par un pasteur américain.

« Le climat islamophobe en France est le fruit du lobby sioniste »

Concernant l'islamophobie en France, elle serait orchestrée par le lobby sioniste influent dans le champ médiatique, politique et intellectuel. Il serait l'instigateur des lois islamophobes promulguées par l'Etat français, responsable de la dégradation de l'image de l'islam dans les médias (qu'il contrôle). La floraison de livres « islamophobes » mettant en doute la capacité de l'islam à s'adapter aux sociétés occidentales, s'expliquerait par le contrôle du monde de l'édition par les sionistes.⁷

« L'entrisme sioniste dans les affaires musulmanes »

Enfin une autre thèse souvent entendue est celle de l'implication, pour ne pas dire de l'entrisme du lobby sioniste, dans les affaires musulmanes françaises. L'idée est la suivante : empêcher l'émergence d'un islam conscient solidaire et humaniste envers la Palestine. Ainsi expliquent-ils la mise en avant de pseudo-représentants d'un islam « modéré », comprenez par là, docile aux injonctions des forces impérialistes. Ces derniers, comme l'imam Chalghoumi ou Dalil Boubaker, sont vus comme des traîtres vendus aux sionistes. D'autres comme Mohamed Sifaoui, Malek Bouti, Fadéla Amara, sont vus comme des opportunistes, acceptant de collaborer avec les sionistes pour promouvoir leur carrière.⁸

Dans un registre plus religieux, les sionistes s'immisceraient dans les affaires internes de l'islam pour le détruire de l'intérieur. Ils pousseraient l'islam à se réformer, se moderniser, autant d'innovations qui sont vues par les mouvements fondamentalistes comme le plus grand danger pour l'islam.⁹

« Ainsi la thématique de l'islamophobie a pour effet de renforcer l'antisémitisme d'origine musulmane »

Ainsi la thématique de l'islamophobie a pour effet de renforcer l'antisémitisme d'origine musulmane. La lutte contre l'islamophobie ne vient pas s'ajouter à celle menée contre le sionisme, elle l'englobe. L'islamophobie ne vient pas ouvrir un nouveau front

entre les musulmans et les juifs, elle vient agrandir les troupes et radicaliser la lutte. Perçus comme les véritables instigateurs de la campagne islamophobe mondiale, les juifs ne nuisent donc plus uniquement aux palestiniens mais à tous les musulmans. La haine ne provient plus d'un travail d'identification à la souffrance des palestiniens, mais provient d'une souffrance personnelle, que l'on a soi-même vécue dans sa chair. Ceci a pour effet d'augmenter le nombre d'adeptes à la haine du juif.

Enfin le thème de l'islamophobie en plus d'augmenter l'antisémitisme chez les musulmans, vient le radicaliser. L'islam étant l'objet attaqué, ce sera en tant qu'ennemis de l'islam que les juifs doivent être combattus.

« Le thème de l'islamophobie devient le nouveau créneau de diabolisation du sionisme »

L'une des stratégies de contre-offensive des organisations radicales qui luttent contre l'islamophobie est de présenter le sionisme comme une idéologie d'extrême droite raciste et impérialiste. Rien de nouveau sinon que le thème de l'islamophobie devient le nouveau créneau de la diabolisation du sionisme. Utilisant à outrance certaines accointances juives avec l'extrême droite pour appuyer leur démonstration, il s'agit là de prouver que la vraie nature du sionisme est raciste. De cette manière, le thème de l'islamophobie a pour fonction de mobiliser un public plus large en faveur de l'antisionisme. Il faut souligner à ce titre la dangerosité de l'exploitation politique du thème de l'islamophobie faite par le parti des Indigènes de la République, qui a pour effet de canaliser les frustrations des populations issues de l'immigration et des quartiers populaires vers la lutte contre le sionisme, présenté comme le symbole de cet impérialisme, responsable de leurs conditions.

« Le risque pour la communauté juive est de devenir la cible de mouvements de violences, de plus ou moins grande ampleur, du fait des thèses et des fantasmes antisémites véhiculés par ces groupes musulmans radicaux qui tentent d'agiter les foules. »

.../...

En conclusion, la réelle menace se situe plus, à l'heure actuelle, dans la capacité de ces « théoriciens » à propager, grâce aux potentialités offertes par Internet dans le domaine de la communication (réseaux sociaux, forums), leur idéologie radicale, antiétatique et très antisémite, tout en essayant de créer un sentiment de panique chez les musulmans.

Ainsi le risque pour la communauté juive est de devenir la cible de mouvements de violences, de plus ou moins grande ampleur, du fait des thèses et des fantasmes antisémites véhiculés par ces groupes musulmans radicaux qui tentent d'agiter les foules.

CONCLUSION

Dépourvu de toute intention de vouloir stigmatiser, encore plus qu'elle ne l'est déjà, la population arabo-musulmane en France, nous en appelons à une prise de conscience. La conscience que cette incitation à la haine du sioniste pousse à la violence antijuive. La conscience que le conflit au Proche-Orient ne nous a jamais empêché de vivre ensemble et qu'il n'y a pas si longtemps, nos rapports étaient chaleureux, voire parfois même fraternels. La conscience que l'éloignement est tel aujourd'hui, qu'il nous empêche de voir, que de la même manière que la haine de l'islam se transforme en violence anti-arabe, la haine du sionisme se transforme en violence antijuive.

Enfin, une autre tendance nous préoccupe au plus haut point : le renforcement de l'extrême droite, notamment autour du thème de la menace d'islamisation de l'Europe, en général, de la France en particulier. Le défaut de censure, dont bénéficie l'extrême droite dans sa campagne anti-islam, lui permet de diffuser et d'augmenter la peur de l'islam et des musulmans en France.

Un dernier sondage publié dans le journal Le Figaro, prétend que 42% des français perçoivent l'islam comme une menace.¹⁰ Le thème de la menace de l'islam en France est donc très porteur, et l'extrême droite serait, dans une certaine mesure, la seule formation politique capable d'exploiter ce créneau. Il en sera donc le principal bénéficiaire aux prochaines élections. D'autre part l'islamophobie ayant pour effet de radicaliser une partie des musulmans, contribue par ce biais, à conforter les thèses d'extrême droite, et à augmenter les craintes des français.

Dernièrement un sondage CSA a montré que 20% des français seraient susceptibles de voter pour Marine Le Pen aux élections présidentielles de 2012.¹¹

Cette année 2010, les idéologies radicales se sont renforcées. La virulence et l'ampleur de la campagne pour le boycott d'une part, le renforcement mutuel de l'extrême droite et du discours radical de certains groupes exploitant le malaise des musulmans d'autre part, tels sont les développements à craindre pour l'année 2011.

De la haine du sioniste à la haine du juif, ce sont les idéologies haineuses qu'il faut combattre, si l'on veut un jour que les juifs cessent de subir ces violences, parce qu'ils sont juifs ou sionistes.

Après tout qui le leur demande ?

Alors, indignez vous !

Samuel Binyamin

Directeur du Centre de Recherche et de Documentation sur l'Antisémitisme (CRDA)

NOTES

1 Voir, N.Sharansky, « Antisemitism in 3-D », Janvier 2005

2 Liste des actes antisémites recensés par le SPCJ et le Ministère de l'Intérieur

3 Voir le site du « Réseau des ONG palestiniennes », www.pngo.net, ainsi que la liste (non-exhaustive) des actions BDS en 2010, « 2010 : année BDS » sur www.bdsfrance.org

4 Voir, questions à Pascal Marcowicz, dans Rapport sur l'antisémitisme 2010 du SPCJ

5 Voir CRDA, « Les relents antisémites de la lutte contre l'islamophobie », janvier 2011

6 Emission radio sur Beur FM où sont interviewés Youssef Boussoumah et Houria Bouteldja à propos des Etats Généraux de l'islamophobie organisés par le PIR, www.beurfm.net/IMG/mp3/32jeudi18h30-20h-21.mp3



Youssef Boussoumah du PIR fait une intervention dans les « États Généraux de l'islamophobie » intitulée « Islamophobie et propagande sioniste »

7 Voir Moa Bara (Membre du PIR), « L'art de lutter contre l'islamophobie: petit manuel d'auto défense intellectuelle » et « De quoi l'islamophobie est-elle le nom ? »

8 Ibid

9 Voir l'article du groupe Forsane Alizza, « L'ambassadeur d'Israël fait la promotion du soufisme », www.forsane-alizza.com

10 Le Figaro, 4 janvier 2011

11 Sondage n°1100029, janvier 2011
« Ce que changerait l'ascension de Marine Le Pen à la tête du FN », www.csa-fr.com

« mafia juive ». Une version imagée de la théorie du complot. Nombreux sont ceux qui voient la patte de l'extrême droite dans cette campagne. Pour nous, cet incident montre que « le militantisme d'extrême droite est en train de monter d'un cran ». Très actives sur Internet, ces mouvances radicales « veulent désormais que leur propagande s'affiche dans les rues, c'est-à-dire à la vue de tous » (Le Point, 26 novembre 2010).

Sur la Toile justement, il est possible d'acquérir et/ou de commander ces affiches. C'est d'ailleurs Hervé Ryssen, passé du communisme libertaire à l'extrême droite radicale, qui propose tout bonnement sur sa page Internet de les commander : « 150 affiches pour 15 euros, frais de port de 13 euros ». « Quelques amis nous ont finalement convaincus de reprendre la couverture du livre pour en faire une affiche. Voilà qui est fait. L'affiche, de format 38 x 62 cm, est destinée à être collée sur les murs de votre ville », explique-t-il. Cette annonce a été reprise ultérieurement sur d'autres sites d'extrême droite.

Interrogé par France 3 Ile-de-France, le politologue Jean-Yves Camus, spécialiste de l'extrême droite, voit un possible lien entre cette campagne d'affichage et la bataille que se livrent Marine Le Pen et Bruno Gollnisch pour la présidence du Front national. Hervé Ryssen a en effet signé plusieurs articles dans le journal d'extrême droite Rivarol, qui prend farouchement parti pour Bruno Gollnisch. Dans l'entourage du candidat, on affirme cependant « ne pas connaître ce monsieur Ryssen ». « Nous ne cautionnons absolument pas les écrits de Rivarol », ajoute-t-on. Dans Le Point, Marc Knobel, Chercheur au CRIF et Jean-Yves Camus, estiment qu'il est temps que « le

ministère de la Justice fasse appliquer la législation existante en matière de racisme, de discrimination et d'antisémitisme ». Et, c'est bien le problème, car nous assistons à une augmentation particulièrement inquiétante du nombre de déclarations et/ou de textes à caractère raciste, antisémite ou xénophobe sur Internet.

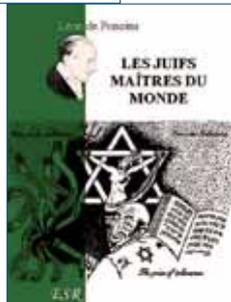
Autre exemple : celui du Parti national radical. Il a été fondé à Versailles le 13 janvier 2001, à l'initiative d'anciens responsables politiques écartés, pour certains d'entre eux, du Front national. Le principal artisan de cette initiative est Maurice Martinet qui a pris la tête de ce groupuscule d'extrême droite. Dans son programme, le PNR se propose notamment de libérer la France de « l'emprise des réseaux occultes qui exercent une funeste influence sur la justice, la police et l'ensemble des corps constitués de l'État [...] du lobby juif sioniste, qui œuvre à l'édification du gouvernement mondial dont le pouvoir politique serait concentré entre les seules mains d'une poignée d'individus » (<http://www.parti-national-radical.fr/>). Le PNR publie depuis 2005 le trimestriel Le National radical qui a reproduit dans ses colonnes Les

Protocoles des sages de Sion en feuilleton, publication disponible sur son site Internet.

Le PNR disposait de quatre sites Internet : le site du PNR (national), le site du PNR Rhône-Alpes, le site de sa fédération en Corse et le site du PNR breton. Le site Internet de la fédération Rhône-Alpes se distinguait notamment par la publication de textes notoirement antisémites et négationnistes d'une très grande virulence.

.../...





Ainsi retrouvions-nous, dans le texte intitulé « La Question juive », l'ensemble des fantasmes les plus éculés à l'égard des Juifs. Les autres textes publiés sur le site du PNR suintaient la même haine :

« Éditorial pour "La Question juive" », « Citations de Goyim », « Affaire Polanski et réseaux juifs pédophiles », « Affaire Polanski (suite) : les Juifs doivent vivre ! », « Talmudisme et racisme juif », « La Shoah : 22 questions ». Dans ce dernier texte, on peut lire entre autres choses : « Pourquoi avoir inventé le mensonge de

l'Holocauste hitlérien, véritable ineptie arithmético-technique ? Incorrigibles, il s'agit d'une escroquerie fantastique qui permet, en culpabilisant tout le monde (sans jamais parler des dizaines de millions de victimes des Juifs par le bolchevisme), d'extorquer un maximum d'argent à toutes les nations possibles. »

Le site Internet de la fédération corse publiait des textes de la même catégorie : une séquence vidéo intitulée « Les protocoles des Sages de Sion », une publicité pour commander une brochure éditée par le PNR : « Les protocoles des Sages de Sion », mais aussi et surtout ce texte ahurissant, intitulé « Minorités visibles et minorités invisibles » :

« On parle à nouveau de favoriser les « minorités visibles » dans les médias et les ministères, afin que les populations d'origine étrangère soient mieux représentées. La question n'est pas sans fondement. Le fait est que – en clair – la proportion de Noirs et d'Arabes à la télévision est très faible au regard de leur nombre dans la population vivant sur le territoire français. Il serait donc légitime de favoriser l'ascension de ces « minorités visibles ». Pourtant, il est strictement impossible de comprendre le fond du problème si l'on fait abstraction de l'influence des minorités « invisibles » dans le système politique, financier et médiatique, et notamment de cette petite minorité judéo-sioniste, confortablement installée à la tête de l'État et dans tous les réseaux du pouvoir. Les Juifs, nous direz-vous, ne forment pas un bloc homogène : il y a des Juifs de droite et des Juifs de gauche, des Juifs marxistes et des Juifs libéraux, des Juifs religieux et des Juifs athées, des Juifs sionistes et des Juifs antisionistes, etc. Certes.

Mais la lecture systématique des intellectuels Juifs montre qu'il existe entre eux un dénominateur commun : tous, sans aucune exception, encouragent de toutes leurs forces l'immigration et l'instauration de la société « plurielle », « multiethnique » et « multiculturelle »... sauf dans l'État d'Israël, bien entendu. Les intellectuels juifs sont aussi les partisans les plus acharnés d'un monde sans frontières et d'un gouvernement mondial, dans lequel les races et les nations auront disparu, et ce, afin de favoriser l'avènement – comme ils disent – du règne de la « paix » sur terre, une paix qui sera absolue et définitive. Quand tout aura été arasé, quand il ne restera plus que des consommateurs métis, dociles et sans caractère, alors le peuple juif sera reconnu comme le « peuple élu » de Dieu. Voilà à quoi travaillent sans relâche les intellectuels juifs (Jacques Attali, Alain Minc, B.-H. Lévy, Marek Halter, Elie Wiesel, etc.). Dans ces conditions, on comprendra que la sur-représentation des Juifs dans les médias (radio, télévision, cinéma) va à l'encontre des intérêts des pays dans lesquels s'exerce leur influence... »

Ce texte profondément raciste porte la signature de Léon Fasc (jeune rappeur d'extrême droite qui défend les négationnistes et soutient Dieudonné et le parti antisioniste), d'Henri de Fersan (président du Parti français chrétien), de Pierre Guillaume (des éditions négationnistes La Vieille Taupe), du militant d'extrême droite Boris Le Lay, de Maurice Martinet (président du Parti national radical), ou encore de Thomas Werlet (président du Parti solidaire français).

Les textes mentionnés ici et consultables sur ces différents sites constituent l'infraction de provocation publique à la discrimination à la haine ou à la violence nationale, raciale ou religieuse selon l'article 23, l'article 24 alinéas 6 et 7 et l'article 42 de la loi du 29 juillet 1881. Ils constituent également l'infraction de contestation de crime contre l'Humanité (art. 23, 24 bis et 42 de la loi du 29 juillet 1881).

Dans le cadre de la vigilance qu'elles exercent, l'UEJF et l'association J'Accuse ont eu connaissance de la diffusion en kiosque du numéro 16 de la revue trimestrielle Le National Radical (été 2010). Sur trois doubles pages (p. 3 à 8) et sous le titre « Les Juifs qui dominent la France », s'étendait un texte qui, en guise d'introduction, proposait au lecteur de faire un « petit tour d'hor-

zon sur la colonisation culturelle » et passait en revue l'omniprésence des Juifs à la télévision, à la radio, dans la presse, l'édition, le cinéma, le monde associatif, la politique... La démonstration était assortie de différents commentaires parmi lesquels :

- pour la télévision et la radio :

« Autant de noms de responsables et animateurs juifs de la télévision (et/ou de la radio) qui déterminent le choix des programmes et leur mode de présentation. Les membres d'un réseau virtuel qui, par-delà les particularités ou même de sourdes rivalités internes, participent à une même dynamique au profit d'un objectif commun... »



- pour les livres :

« Ce ne sont là que quelques exemples, parmi une multitude d'autres. En moyenne, un quart à un tiers des nouvelles parutions disponibles en librairie, en particulier pour les essais et les études sociopolitiques, sont signés par des auteurs juifs. Visiblement, en France, il faut bien plus que du talent pour réussir à se faire éditer !... »

- pour le cinéma :

« Notez les noms des producteurs au bas des affiches de cinéma. Pour mémoire, rappelons aussi qu'aux USA, les Juifs contrôlent la plupart des médias influents, qu'il s'agisse de la presse écrite, de la télévision, du cinéma ou, de plus en plus, Internet... »

- pour les associations :

« Toutes les associations dites "sans frontières" sont également dominées par des Juifs. Et il en est de même des plus puissantes organisations "antiracistes", ayant pour vocation (subventionnée par l'État !) d'exercer la terreur au service de la "pensée unique" : Ligue des droits de l'Homme, LICRA, MRAP (regroupant des Juifs communistes avant d'être plus ou moins "récupéré" par des Maghrébins pro-sionistes), SOS-Racisme (instrument de manipulation des Noirs et des immigrés maghrébins fondé notamment par Laurent Fabius et Julien Dray)... » ;

- pour la politique :

« Nous avons le droit de tout dire, sauf le principal.

Il est interdit de dénoncer le pouvoir extraordinaire des Juifs, leur politique de destruction des peuples européens par immigration et métissage... »

Après avoir pointé les « changements patronymiques » (« Tous les moyens sont bons ») puis la « loi Fabius-Gayssot » (« Totalitarisme »), l'article aborde la dénonciation du lobby juif sous le titre : « Les Juifs sont partout en poste au pouvoir », où l'on peut lire en introduction :

« Les Juifs sont réellement partout, tenant les rênes du pouvoir. Mais leur véritable génie réside dans la manipulation et l'accaparement des places grâce à la solidarité tribale. Ils ne sont forts que par l'affaiblissement des autres, l'exclusion des autochtones des postes clés dans leur propre pays. Voilà pourquoi ils ont besoin de diviser ces derniers, tout en les culpabilisant à mort pour les démoraliser. Leur mainmise sur les médias leur fournit les moyens d'une propagande massive et omniprésente. C'est aussi à cela que sert la « Shoah », leur épée et leur bouclier. À la moindre menace, réelle ou supposée, en réponse au plus petit signe de réprobation de ceux qu'ils piétinent, ils brandissent l'étendard de l'Holocauste. [...]

Pour réussir à nous asservir à jamais, ils ont besoin de détruire en nous tout enracinement national, toute fierté collective. Toute volonté de résistance. C'est cette mainmise sur les moyens de communication, laquelle influe ensuite sur le pouvoir politique et la production universitaire, qui leur permet d'imposer l'idée que la « mondialisation », en dépit de ses conséquences désastreuses, est inéluctable. Peu de gens sont ainsi en mesure de comprendre qu'en réalité, il ne s'agit ici que du résultat d'un choix, déterminé par la satisfaction des intérêts de quelques groupes dominants. Au sein de ces derniers, les Juifs représentent indéniablement le noyau dur, ayant de ce fait vocation à diriger l'ensemble. [...]

Les millionnaires juifs représentent la tête d'un corps organique aux membres solidaires, alors que les autres passent facilement pour les ennemis de leurs propres peuples. [...] On peut d'ores et déjà dire que les Juifs constituent le noyau dominant de la planète, le plus souvent par dirigeants américains et européens interposés... »

.../...

Suit une liste alphabétique de 308 patronymes, assortis de commentaires soulignant leur ascendance juive réelle ou supposée...

J'Accuse et l'UEJF demandèrent donc au président du Tribunal de Grande Instance de Paris d'en ordonner, en l'état, le retrait. L'action en justice visait également la société Presstalis, en sa qualité de distributeur du journal litigieux.

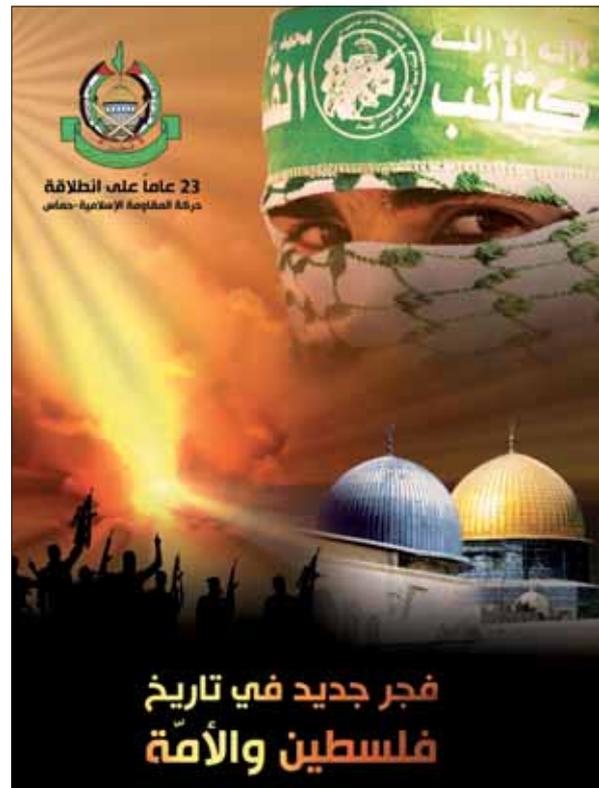
Dans son ordonnance en référé rendue le 12 juillet 2010, le TGI notait que « la virulence à tous égards exceptionnelle de la charge, comme l'exhortation finale, sous couvert de prédiction dont le caractère légitime est par avance donné pour acquis caractérisent manifestement la provocation non seulement à la discrimination, mais aussi à la haine et – quoiqu'il s'en défende à tort, compte tenu de la conclusion du texte en cause – à la violence. [...] À eux seuls, les écrits poursuivis de ce chef créent un trouble manifestement illicite à l'ordre public, pour ne rien dire du sentiment que chacun peut ressentir, en 2010, à leur lecture, et plus encore, sans doute, ceux qui ont été les victimes, les Juifs d'Europe ou, au travers de leurs proches, du génocide » (page 11).

Concernant la publication dans Le National Radical d'une liste de 308 patronymes, le TGI notait : « Le trouble manifestement illicite que caractérise la publication de cette liste, qu'elle soit prise dans son seul principe, et plus encore dans sa réalité éditoriale, est patent » (page 12). Au sujet de l'offre de vente au public des Protocoles des Sages de Sion, il remarque : « En ayant publié un encart vantant les mérites de cet ouvrage, [...] la publication en cause contrevient encore à la loi et crée un trouble manifestement illicite » (page 12).

De fait, « en ayant fait le choix de consacrer sa page de couverture et un dossier substantiel de ce numéro 16 à des violations délibérées de la loi, en incitant à la haine et à la violence à l'égard des personnes juives, par le recours aux préjugés antisémites les plus éculés, en stigmatisant à la fois leur volonté de puissance et le danger qu'elles représentent pour la communauté nationale [...], puis en livrant une liste de "Juifs" à la curiosité ou à la vindicte de ses lecteurs, avant de se recommander d'un livre interdit [...], la publication distribuée en kiosque à près de 10 000 exemplaires cause une atteinte d'une extrême gravité aux valeurs républicaines. »

Le TGI ordonnait donc :

- 1) le retrait immédiat du numéro 16 du National Radical daté de juin, juillet, août 2010 de la vente en kiosques et le retour de tous les exemplaires distribués ou en voie de distribution,
- 2) qu'il soit interdit au PNR et à l'association de Sauvegarde du particularisme et des intérêts savoyards (ASPIS) de vendre ou distribuer ce numéro sous quelque forme que ce soit,
- 3) que la présente décision était opposable à la société Presstalis,
- 4) que ces injonctions de faire ou de s'abstenir de faire seraient assorties d'une astreinte de 50 euros par exemplaire, à compter du 15 juillet 2010, à 18 heures, avec une mise en charge in solidum du PNR et de l'association ASPIS.



Le Jihad Sur Internet

La plupart des sites Internet qui s'adressent aux musulmans ne développent pas de discours anti-occidentaux ou racistes, il faut donc insister sur ce point, bien évidemment. Il ne s'agit donc pas du tout de généraliser et encore moins de considérer que les sites musulmans se livreraient au Jihad et à une guerre contre la « mécréance. »

Par ailleurs et nous insistons sur ce point, nous refusons catégoriquement tout amalgame qui consisterait à mettre sur le même plan les fidèles, pratiquants et croyants (musulmans) d'une part et les islamistes, d'autre part.

Aussi, dans cette partie, nous ne parlerons que de sites islamistes. Pourquoi ? Parce que les islamistes ont vite compris le parti qu'ils peuvent tirer d'une utilisation rationnelle et systématique d'Internet. Aussi, dans les

pays francophones, par exemple, plusieurs sites fondamentalistes (une trentaine au moins) qualifient l'ennemi, en appellent au Jihad et encouragent les attentats terroristes. Ces sites développent des thèses qui trouvent leur justification, sous une forme ou sous une autre, dans les textes sacrés, vus et corrigés par leurs auteurs.

De fait, cette courte étude a un seul but : informer nos lecteurs sur l'existence de liens dans la mouvance radicale islamiste. Il s'agit aussi de comprendre comment et pourquoi les fondamentalistes utilisent le Web.

Sur les sites fondamentalistes, d'autres textes véhiculent la théorie du grand complot. Ce complot serait fomenté pour déstabiliser le monde et selon les auteurs de ces textes, la troisième guerre mondiale sera forcément dirigée contre l'Islam et les pays musulmans. Aussi, plusieurs rumeurs se développent-elles. Elles reprennent à leur compte la fameuse thèse qui a été développée par Thierry Meyssan, qui prétend dans son livre « l'effroyable imposture » (Carnot, 2002) qu'aucun avion ne se serait écrasé sur le Pentagone, le 11 septembre 2001, et que l'explosion serait en réalité un attentat qui aurait été perpétré par des militaires américains poursuivant de sombres dessins antidémocratiques. Sur le site falestine -qui était hébergé par le portail fondamentaliste francophone Stcom.net- un auteur se demandait à qui ont profité les attentats du 11 septembre 2001 ?

« Aux musulmans ? Non bien sûr, puisqu'ils en sont les grands perdants sur tous les points de vue ! Aux américains et aux sionistes ? Oui, à l'unanimité ! Ils sont les grands bénéficiaires sur tous les points



de vue : économique, militaire, en termes de prestige et de communication. Avec ces attentats se sont définitivement tues les sympathies et les voix des opprimés palestiniens. Et, aujourd'hui, les crimes continuent de plus belle sans qu'aucune voix dans le monde ne s'élève pour condamner ces crimes ! » Sur ces différents sites, il se développe donc une argumentation que nous pourrions résumer de la manière suivante : les attentats du 11 septembre 2001 servent les

intérêts américains et Juifs. Ils sont un prétexte pour envahir l'Afghanistan puis l'Irak. Et, au nom de la lutte antiterroriste, les américains vont envahir d'autres pays arabes et l'Iran. Ils surveillent également les sites nucléaires pakistanais et empêchent l'Iran de se doter de l'arme nucléaire. Par ailleurs, les américains continuent de soutenir Israël, qui jouit ainsi d'une immunité totale. Les Américains préparent ainsi militairement et psychologiquement leur peuple à affronter l'Islam. La troisième guerre mondiale surviendra alors. Pour les auteurs de ces textes, il semble évident que les attentats du 11 septembre ont été perpétrés par des agents de la CIA ou du Mossad. Mais, l'argumentaire sur les attentats du 11 septembre reste marqué par l'ambivalence. La négation de l'implication de musulmans se conjugue à un contentement, « justifié » par la persécution des musulmans dans le monde qui ont enfin donné une bonne leçon aux USA et par des fatwas légitimant de tels actes.

Il faut reconnaître que sur ces sites qu'ils fussent en langue arabe, anglaise ou française, le musulman est essentiellement présenté comme une victime, alors que tous les moyens seraient utilisés par les américains, russes, juifs, chrétiens ou indiens pour détruire la communauté musulmane (la Oumma).

En règle générale, ces sites s'identifient d'abord à la cause palestinienne.

.../...

Le sionisme est globalement vu et perçu comme la manifestation contemporaine et ultime de cette aspiration occidentale à dominer le cœur du monde islamique et arabe. L'identification est à cet égard incomparablement plus forte qu'elle ne l'est pour les musulmans bosniaques (tardivement islamisés) ou les Tchétchènes, pour les habitants du Cachemire ou pour les groupes fondamentalistes qui combattent aux Philippines ou en Indonésie. Et cette cause n'est pas essentiellement présentée comme une cause nationale (un pays à créer, la Palestine), mais comme la défense d'un Islam assiégé par les Croisés (juifs et chrétiens).

Aussi de fil en aiguille et à force de prétendre que l'Islam est assiégé et qu'une guerre totale est engagée contre les musulmans, les fondamentalistes encouragent le Djihad ainsi conçu.

Si l'on tape par exemple, dans le moteur de recherche Google « Faire le djihad », on reçoit, en vrac plus de 300 000 réponses. L'une d'entre elles pose une question : « Le Djihad apporte-t-il plus de mal ? »

Ouverture de la page d'accueil : « Bienvenue au site Coran et Sunnah ». Puis, la réponse est donnée par le Cheik Ali Ben khudeir Al Khudeir :

« Le fait de dire que le djihad apporte des inconvénients entraîne l'abolition du djihad et l'abolition des opérations qui dérangent et affaiblissent l'ennemi. En fait, il n'existe aucun acte de djihad qui n'entraîne pas des pertes matérielles et/ou humaines. Si l'on présume que les victimes (du 11 septembre 2001) sont innocentes et que les opérations ont apporté du mal (aux musulmans), il ne faut pas oublier que les innocents tués par l'Amérique sont beaucoup plus nombreux et le mal qu'ont causé l'Amérique et ses alliés est plus terrible et plus abominable. »

Sur le site francophone islamiya.net les internautes pouvaient poser des questions et soumettre leurs remarques au cheikh Muhammed Saleh Al Munajjid. Officiellement, le site condamnait

les attentats sur sa page d'accueil. Pourtant on pouvait lire :

« ...Peut-on considérer le djihad comme une obligation pour nous tous, étant donné que les droits des musulmans sont bafoués, en raison notamment de l'invasion étrangère ? ...S'engager dans le djihad pour élever le mot d'Allah, protéger l'islam, assurer les moyens de sa diffusion et sauvegarder ses institutions sacrées est une obligation pour celui qui est capable. Mais, il faut que d'abord les oulémas incitent les chefs musulmans à créer des armées bien organisées et disciplinées. Si les chefs prennent cette initiative, ceux qui sont aptes à se battre doivent les suivre. Dans ce cas, quiconque refuse d'y participer sans excuse est sous doute un pécheur...Si vous

deveniez un soldat chargé de combattre les juifs ou d'autres infidèles, soyez sincère dans le combat que vous leur livrez, ayez l'intention d'assurer le triomphe de l'islam et des musulmans et de faire en sorte que le mot d'Allah soit le plus élevé et le mot de la mécréance sera alors pour la cause d'Allah ».



Dans le texte intitulé « Lavis islamique concernant la permission de réaliser des opérations martyrs », sur un autre site, l'auteur sacralisait les opérations « martyrs » et refusait la dénomination « d'attentat suicide » qui en est faite :

« En fait, les Juifs ont choisi ce mot pour dissuader les gens d'y recourir. O combien est notoire la différence entre celui qui se suicide parce qu'il est malheureux ... et celui qui fait sacrifice de sa personne en se lançant dans l'opération – parce que sa foi et sa conviction sont fortes et qu'il désire donner victoire à l'Islam en sacrifiant sa vie pour que la parole d'Allah soit la plus élevée ! »

Dans ces pages on apprend que le Djihad est une obligation, et non une option facultative pour tous les musulmans mâles, sains, et matures :

« Nos frères martyrs ont écrit de leur sang une histoire dont nous pouvons être fiers et le sacrifice de leur personne ne fait qu'accroître notre désir de



سرايا القدس

Al Quds Brigades



mourir en martyr, afin de rencontrer Allah et d'être ressuscité en compagnie du Prophète (paix et bénédiction sur lui), de ses compagnons et de tous les autres prophètes, des martyrs et des pieux. »

Sur un autre site (sajidine.com), le djihad est présenté comme « la voie de Dieu » : « *Le djihad islamique, avec ses conditions, ses règles et ses usages, fut une source bienfaitrice et une bénédiction générale pour le monde, une grâce pour l'humanité. Depuis qu'il a cessé d'être observé, le monde est privé de ses profits et de sa bénédiction.*

Les guerres ethniques, nationales, lucratives et politiques, ainsi que les révolutions locales ont pris sa place, par lesquelles ce n'est guère la face de Dieu qui est désirée ni la suprématie de la Parole de Dieu qui est visée, ni le fait de sauver l'humanité de la Grande ignorance (al-Jâhiliyya) et de l'adoration des idoles, ni la purification de l'âme et sa quiétude. L'humiliation toucha ainsi les musulmans ; ils perdirent leur valeur et le poids qu'ils représentaient, suite à son abandon... Or, le djihad ne se limite pas au combat, lequel peut constituer sa meilleure forme lorsqu'il est nécessaire. En fait, tout effort engagé pour la suprématie de la Parole de Dieu et de sa religion fait partie du djihad... Il n'est pas permis aux musulmans de rester indifférents à ce qui arrive à leurs frères en religion et aux opprimés parmi eux, ceux qui subissent l'injustice, l'humiliation, la persécution et toutes sortes de cruautés dans un pays quelconque, leur sort étant de professer l'Islam... »

Dans le texte intitulé « L'avis islamique concernant la permission de réaliser des opérations martyrs », sur un autre site, l'auteur sacralisait les opérations « martyrs » et réfutait la dénomination « d'attentat suicide » qui en est faite :

« En fait, les Juifs ont choisi ce mot pour dissuader les gens d'y recourir. O combien est notoire la différence entre celui qui se suicide parce qu'il est malheureux ... et celui qui fait sacrifice de sa personne en se lançant dans l'opération – parce que sa foi et sa conviction sont fortes et qu'il désire donner victoire à l'Islam en sacrifiant sa vie pour que la parole d'Allah soit la plus élevée ! »

Dans ces pages on apprend que le Djihad est une obligation, et non une option facultative pour tous les musulmans mâles, sains, et matures :

« Nos frères martyrs ont écrit de leur sang une histoire dont nous pouvons être fiers et le sacrifice de leur personne ne fait qu'accroître notre désir de mourir en martyr, afin de rencontrer Allah et d'être ressuscité en compagnie du Prophète (paix et bénédiction sur lui), de ses compagnons et de tous les autres prophètes, des martyrs et des pieux. »

Un rapport édifiant

Dernièrement, grâce à des spécialistes de l'islam radical, le journal Le Parisien-Aujourd'hui en France avait pu accéder à divers sites intégristes sur Internet et avait rapporté cette enquête dans son édition du 20 septembre 2010 (p. 2-3). La mouvance islamiste utilise le « réseau des réseaux » et les sites qu'elle rassemble sont foisonnants et terriblement dangereux. Sous couvert de pseudonymes, les journalistes avaient pu durant plusieurs semaines consulter les différents discours et messages de propagande et échanger avec des internautes. Le rapport qu'ils font de cette expérience est édifiant.

Différents discours des figures majeures de la nébuleuse islamiste sont accessibles. Ces textes, parfois longs de plus de cinquante pages, sont traduits en français. Ainsi, sur un « forum islamique », l'Égyptien Ayman al-Zawahiri (le numéro deux d'Al-Qaïda) répond longuement (mais pas en direct) à des questions d'internautes ; l'un d'eux demande s'il faut « partir au combat ». « Oui, l'assure Zawahiri, il y a la possibilité de partir en Irak ou en Afghanistan si la personne trouve un guide de confiance. » Parmi des récits de « référence », on trouve aussi un « Message à la jeunesse » d'Abdullah Youssouf Azzam, cheikh palestinien qui fut à l'origine du premier jihad en Afghanistan. « Rien que le jihad et les armes. Pas de négociation, pas de discours, pas de dialogue », répète celui qui fut l'un des modèles de Ben Laden.

.../...



« Allah nous prépare pour la victoire », détaille pour sa part, sur une trentaine de pages traduites à partir de cours enregistrés, l'Américain d'origine yéménite Anwar Al-Awlaki –cet imam extrémiste de 38 ans a été abattu au Yémen fin 2009. Propagandiste jihadiste, il avait fait de la Toile son principal outil d'influence, et passe pour avoir été le « conseiller spirituel » de trois des auteurs des attentats du 11 Septembre 2001 et, plus récemment, de Nidal Malik Hassan – ce psychiatre de l'armée américaine a tué treize personnes en 2009 au Texas.

Si, en apparence, la tonalité religieuse domine sur la plupart des sites radicaux, l'un d'entre eux est ouvertement guerrier. Le discours jihadiste prône de combattre « Juifs, croisés et sionistes ». Mais l'ennemi est aussi « intérieur » : toute autre lecture de l'islam est rejetée, car définie comme « égarée » ou « déviante » (et ses responsables sont mis à l'index). L'incitation qui est fait est de combattre à l'étranger, auprès des « frères » en Palestine ou en Afghanistan, mais aussi « les gouvernements arabes corrompus » (Maghreb, Arabie saoudite...). Les discours guerriers s'adressent également aux femmes, les « cavalières de l'islam » (combattantes tchéchènes ou palestiniennes).

Un « cheikh martyr » détaille ainsi leur rôle « dans le combat contre l'ennemi », tout de « sacrifice » à l'époux et au fils. Un texte signé de l'épouse d'Al-Zawahiri et adressé aux « sœurs musulmanes » vilipende « l'Occident impie qui ne veut pas que

tu te pares de ton hijab, car cette pratique divulgue leur déclin et la bassesse de leurs mœurs », rapporte Le Parisien.

Chercheur au Centre d'études et de recherches internationales de l'université de Montréal (Canada), Samir Amghar est membre de l'Institut d'études de l'islam et des sociétés musulmanes (IISMM). Interrogé par le quotidien, il estime qu'« Internet est devenu la principale source d'information religieuse, mais aussi le principal pourvoyeur de radicalité. Ce n'est plus tant dans les mosquées, lieux traditionnels du débat mais aussi du recrutement des jihadistes avant le 11 septembre 2001, et où les imams se savent aujourd'hui très surveillés par les services de renseignement, que le jeune musulman français se rend ».

À la question de savoir pourquoi une telle personne pourrait être sensible à ce discours, il répond : « Ce jeune âgé de 15 à 35 ans, souvent issu de la deuxième ou troisième génération de l'immigration, est mû par un double besoin de rupture : à l'égard de ses parents, dont il considère l'islam routinier, et du fait de sa quête d'identité. Sa revendication d'un islam éclairé comporte une forte dimension protestataire. » À la question de savoir quelles tendances de l'islam on trouve sur la Toile, Samir Amghar répond : « Toutes. Mais un site sur deux est, selon moi, de tendance salafiste. Car le salafisme, mouvance fondamentaliste qui a pour référence les théologiens d'Arabie saoudite, a été le premier à fonder son mode de prédication et



de recrutement de fidèles sur cet outil. On y distingue deux tendances : le salafisme jihadiste, minoritaire, qui prône la violence comme moyen d'imposer la primauté de l'islam dans le monde, et le salafisme quiétiste, qui récuse la violence terroriste tout en préconisant la distance avec l'Occident impie et ses valeurs. Cette mouvance supplante deux autres tendances : les Frères musulmans, dont l'influence s'exerçait par les cours, la diffusion de cassettes et DVD, et les conférences ; et le Tabligh, qui utilisait le porte-à-porte. »

Conclusion provisoire

Internet est avant tout un média comme les autres. On y diffuse des informations et l'on peut y échanger des contenus. Que cela se fasse plus rapidement ou, dans certains cas, de façon plus pratique, ne change rien à l'affaire. Internet doit être traité au même titre que les autres médias. Il n'est pas non plus une fin en soi. L'humanité ne se porte pas mieux parce qu'Internet existe, les hommes ne sont pas forcément plus heureux parce qu'ils pianotent leur clavier et envoient des emails.

Nos enfants ne sont pas forcément plus intelligents parce qu'ils regardent des séquences vidéos sur YouTube ou Dailymotion. Il n'en reste pas moins qu'Internet a le mérite d'exister et, parce qu'il offre d'immenses possibilités, nous devons favoriser son accès. Mais nous devons aussi – nous semble-t-il – éduquer, cadrer, encadrer. Parce que sur Internet, nous avons souvent affaire à un curieux mélange, un mixte entre le vieil adage libertaire « Il est interdit d'interdire » et le laisser-faire libéral. Internet doit-il être pour autant une zone de non droit et chacun ne doit-il pas être tenu pour responsable de ce qu'il lit et publie ?

Bref, il nous incombe collectivement de ne pas considérer qu'Internet n'est rien d'autre qu'un champ de foire ou un titre coté au Dow Jones ou au CAC 40.

> Marc Knobel, chercheur au CRIF

LES ACTIONS DE BOYCOTT DES PRODUITS ISRAËLIENS

Questions à Maître Pascal Marcowicz,
Avocat à la Cour,
Membre du Comité Directeur du CRIF

SPCJ : Lors des procès les militants du boycott ont pris l'habitude de se mobiliser, pouvez vous nous décrire l'atmosphère qui règne aux abords de la salle d'audience ?

Pascal Marcowicz : Les 93 organisations qui prônent le boycott, regroupées au sein de la structure BDS France, cherchent surtout à faire parler d'elles, en important le conflit israélo-palestinien sur notre sol. Leurs militants sont très déterminés, vêtus de keffieh et de t-shirts « Palestine vaincra, Boycott Apartheid Israël, Israël assassin, Sarkozy complice... » (les femmes sont voilées mais le visage est découvert). Ils proviennent en majorité de partis d'extrême gauche (PCF, Les Verts, Front de Gauche, NPA, Confédération Paysanne) et d'associations pro-palestiniennes (AFPS, CAPJPO-EUROPALESTINE, CCIPPP, Génération Palestine, UJFP...). Le discours politique général est plutôt proche du Hamas que de l'Autorité palestinienne (on note que certaines organisations ont déclaré qu'Abbas n'était pas le représentant légitime des palestiniens et ne pouvait donc les représenter pour négocier une paix que le peuple ne veut pas).

Ils viennent nombreux (350 selon les RG à Perpignan, 150 à Mulhouse le 29 novembre dernier) avec banderoles, drapeaux, stickers ainsi que des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle (y compris Al Jazeera), des personnalités politiques ou médiatiques (sénateurs et députés européens ou internes, Mgr Gaillot...) afin de manifester bruyamment leur présence. D'importantes forces de police sont postées à l'intérieur et à l'exté-

rieur des tribunaux mais nous ne sommes pas à l'abri des débordements ou, surtout, d'actes isolés par des individus qui voudraient « venger la mort des palestiniens assassinés par des israéliens ».

Lors du procès de Pontoise, des « éléments violents » connus ont été aperçus au milieu de la foule par les services de police: ils sont là au cas ou des militants du Betar ou de la LDJ viendraient organiser une contre-manifestation ou tout simplement se montrer. Deux étudiants de l'UEJF présents à Pontoise ont été exfiltrés par la police car ils avaient été menacés de mort par des manifestants. A Bordeaux, ils n'ont cessé d'interrompre les plaidoiries des parties civiles (Gilles-William Goldnadel et moi) et nous avons subi des insultes lors de notre départ du Palais de justice. A Perpignan, leur regard vers moi « Avocat d'une officine sioniste » en disait long et ils m'interrompaient également lorsque j'ai été interviewé.

SPCJ : Les actions de boycott sont-elles accompagnées d'actes antisémites ?

Pascal Marcowicz : Les actions de boycott n'entraînent pas systématiquement des actes antisémites, mais on a pu le constater à deux reprises au minimum :

- lors de la manifestation organisée le 12 mai 2010 par le NPA à Nancy contre un magasin Carrefour; lorsqu'un étudiant de l'UEJF venu dialoguer avec les manifestants s'est vu répondre: « quel est votre nom ? Arié ? Vous êtes juif ? Alors partez, vous n'avez rien à faire ici ». L'usage du verbe à l'impératif « partez » signifie sans aucun doute, lorsqu'on visionne la vidéo publiée sur internet, « quittez la France ».



- en commentaire d'un internaute au Manifeste des 2000 (pétition sur internet de responsables politiques s'engageant à soutenir la campagne BDS) qui a déclaré : « après les produits, on va boycotter les juifs. Vite, sortez les pyjamas rayés ».

On peut cependant parler d'antisémitisme systématique lorsqu'on analyse la méthode appliquée par les boycotteurs qui pénètrent dans les supermarchés (pour parler de l'exemple du boycott économique) : ils identifient puis séparent les produits israéliens des rayons par rapport aux autres produits mis en vente, en les mettant dans des caddies. Cela rappelle l'époque d'avant-guerre dans les années 1930 lorsque des organisations antisémites dissuadaient le public d'acheter dans des magasins tenus par des juifs.

Enfin, des manifestants ont déclaré qu'en tant que musulmans, il était de leur devoir naturel de promouvoir le boycott d'Israël (ce qui revient à attiser un conflit entre les communautés juives et musulmanes en France).

Pour en savoir plus sur le Boycott des Produits israéliens

Voir Me Pascal Marcowicz, sur le site du Crif « Boycott : ce que dit la loi », www.crif.org
« La jurisprudence en France concernant la discrimination et le boycott », 19 Janvier 2011

« Les dispositions législatives et la jurisprudence en France concernant la discrimination et le boycott », 4 janvier 2011



Prix WIESENTHAL 2010 décerné au SPCJ

Interview de Richard Odier,
Président du Centre Simon Wiesenthal France

Quelle est aujourd'hui l'action que mène le centre Wiesenthal ?

Le Centre SIMON WIESENTHAL est aujourd'hui une des plus grandes ONG juives dans le monde, avec plusieurs centaines de milliers de membres et des bureaux aux USA, Argentine, Canada, Israël... Simon Wiesenthal a passé 50 ans de sa vie à traquer les anciens nazis pour les faire juger devant des tribunaux démocratiques. Le centre qu'il a créé poursuit cet esprit, nous luttons aujourd'hui contre les nouvelles formes de racisme et d'antisémitisme. Nous sommes par exemple très actifs dans l'identification des réseaux terroristes et dans la compréhension de leur financement. Nous mettons tout en oeuvre pour gêner, stopper, monitorer, par exemple les groupes qui collectent de l'argent et recrutent en Europe ou Amérique, afin de commettre des attentats-suicides. Nous avons également des équipes qui traquent sur internet les réseaux antisémites, racistes et xénophobes. Nous sommes très vigilants face aux nouvelles formes d'antisémitisme et en particulier dans les liens que l'on suit entre les extrêmes gauches et droites.

Vous avez personnellement connu l'époque de l'attentat de la rue Copernic et la création du SPCJ. Quel regard portez vous sur l'antisémitisme contemporain et ses dangers ?

A l'époque de l'attentat de la rue Copernic, une partie des Juifs vivant dans les pays démocratiques pensaient qu'Auschwitz avait en quelque sorte tué l'antisémitisme. Que seuls quelques extrémistes propageaient un discours de haine. Avec Copernic, puis les attentats contre les centres communautaires d'Anvers et de Buenos Aires, beaucoup ont compris que le "Juif" restait une cible, non pas en fonction de tel ou tel engagement, mais du fait même de sa naissance. Nous sommes aujourd'hui, plus de 70 ans après le début de la Shoah, le monde a changé. Près de 200 pays existent maintenant aux Nations Unies, et les démocraties représentent une part de plus en plus faible.

Notre génération avait pensé, avant Copernic, que nous pourrions vivre un judaïsme tranquille, nous engager dans la Cité et dans des combats politiques comme tout individu. Nous avons tort. Ces 70 ans montrent à la fois un antisémitisme délirant dans des pays où il n'y a plus de Juifs (Arabie Saoudite,

Yémen, Malaisie...), mais aussi et cela est plus pernicieux à la remontée d'un antisémitisme « classique », c'est à dire proche de l'état d'esprit du XIX siècle, où il paraît normal pour des gens éduqués, intellectuels, bourgeois, de voir dans le « Juif » (ou le sioniste !) un être à part. Prenons l'exemple des campagnes sur le boycott d'Israël.

Les boycotteurs sont des gens diplômés, intégrés dans la vie de leur pays en France, UK, Scandinavie... Qui visent-ils ? Des entreprises présentes dans les territoires disputés, non. Ils visent des entreprises où travaillent des Juifs, ou les actionnaires sont Juifs, ou encore des sociétés qui ont fait fabriquer un composant de leurs produits en Israël. Ce boycott vise, il faut se le dire, le Juif. Le danger est donc significatif car actuellement une tendance forte tente de nouveau de placer le « Juif » comme un citoyen à part.

Pourquoi avoir remis le prix Wiesenthal au SPCJ cette année ?

Nous voulions célébrer deux aspects du SPCJ. **Le premier**, directement lié à Simon Wiesenthal. Le SPCJ est né après Copernic et nous voulions souligner la vision exemplaire des fondateurs de ce mouvement, et notamment Pierrot Kauffmann, qui ont tout de suite compris que l'attentat était antisémite et qu'il faudrait dorénavant être vigilant pour les biens et les personnes juives. Le SPCJ a clairement retenu les leçons des grands leaders juifs, comme Wiesenthal. Il faut compter sur soi, s'organiser et lutter contre la haine avec nos valeurs. Le SPCJ porte haut ce type d'engagement républicain, tourné vers les Jeunes, vigilant. Son directeur, Ron Refaeli est le digne héritier de ces grands hommes.

La deuxième raison, était pour nous de remercier tous les volontaires qui depuis 30 ans, donnent du temps pour la Communauté. On dit que la jeunesse est égoïste, le SPCJ montre tous les jours que cela est faux. Des équipes formidables sont devant les synagogues et lieux communautaires à chaque fête, pour que la "masse Juive" puisse poursuivre ses traditions dans la sérénité.

Le SPCJ est un vrai symbole d'un judaïsme éclairé, et à ce titre nous sommes fiers d'avoir récompensé cette association.

WWW.SPCJ.ORG



**Le SPCJ est joignable toute l'année
24/24 et 7/7**



0800 18 26 26



www.spcj.org

Ce rapport a été réalisé avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (FMS)

